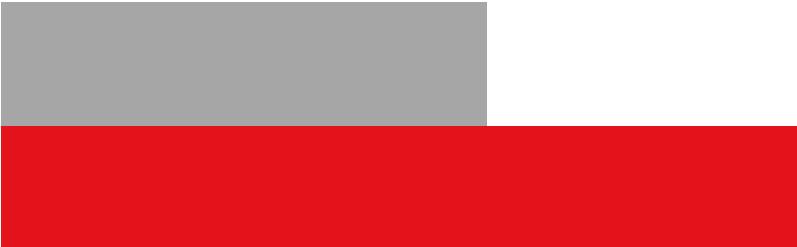




AUDITEURS DE JUSTICE

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Février 2026



PROMOTION 2026

TABLE DES MATIERES

I.	L'OBJECTIF DE LA FORMATION	2
II.	LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE	3
III.	LE REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MAGISTRAT DEBUTANT (ARTICLE 71 DU REGLEMENT INTERIEUR)	4
IV.	LES PÔLES DE FORMATION	10
V.	L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE	11
A.	LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE.....	11
B.	LE DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DU RECRUTEMENT, DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA RECHERCHE.....	12
C.	LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPETENCES	13
D.	LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES	14
E.	LA SOUS-DIRECTION DES STAGES	26
F.	LE DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE	32
G.	LE DEPARTEMENT DOCUMENTATION ET ARCHIVES.....	34
VI.	LES SÉQUENCES ET CALENDRIERS DE LA FORMATION	35
VII.	LES OBJECTIFS DES SÉQUENCES DE FORMATION	37
VIII.	LE CONTENU DES SÉQUENCES DE FORMATION.....	40
IX.	LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	54
X.	L'AFFECTATION EN STAGE	55
A.	LE CHOIX DES LIEUX	55
	<i>1 - Principes généraux (extraits du règlement intérieur)</i>	55
	<i>2 - Le stage juridictionnel</i>	55
	<i>3 - Le stage avocat</i>	55
B.	LES EMPÊCHEMENTS À AFFECTATION	56
	<i>1 - Le stage juridictionnel</i>	56
	<i>2 - Le stage avocat</i>	58
XI.	LE CHOIX DES POSTES A LA SORTIE DE L'ECOLE.....	59
XII.	LE SERMENT DU MAGISTRAT	60

I- L'OBJECTIF DE LA FORMATION

L'École nationale de la magistrature est une école d'application. Après un cursus de formation supérieure ou l'acquisition d'une expérience professionnelle initiale, elle a pour vocation de préparer au métier de magistrat de l'ordre judiciaire.

L'objectif de formation dévolu à l'ENM dans sa dimension de formation initiale est défini comme suit :

« Former des auditeurs(trices) de justice au métier de magistrat dans ses différentes fonctions par l'acquisition des compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, s'inscrivant dans son environnement institutionnel national et international ».

Les huit fonctions de base auxquelles l'École doit préparer en formation initiale

Juge du tribunal judiciaire

Juge des contentieux de la protection

Juge d'instruction

Juge des enfants

Juge de l'application des peines

Juge placé auprès du premier président

Substitut du procureur de la République

Substitut placé auprès du procureur général

Il convient de noter que la fonction de substitut placé ne présentant pas de spécificités fortes, la préparation des auditeurs(trices) devant occuper ces fonctions sera faite avec celle de substitut du procureur de la République.

La formation initiale des auditeurs(trices) de justice est une formation probatoire d'une durée de trente et un mois.

II- LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE

Les auditeurs et les auditrices de justice sont nommés par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Ils sont membres du corps judiciaire et prêtent le serment qui leur permet de participer aux travaux juridictionnels des juridictions. Ils sont tenus au secret professionnel.

Le serment d'auditeur est prêté devant la Cour d'appel de Bordeaux au cours des semaines d'accueil de la promotion.

Le serment d'auditeur de justice

*« Je jure de garder le secret professionnel
et de me conduire en tout comme un digne et loyal auditeur »*



III-LE REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MAGISTRAT DEBUTANT (Article 71 du règlement intérieur)

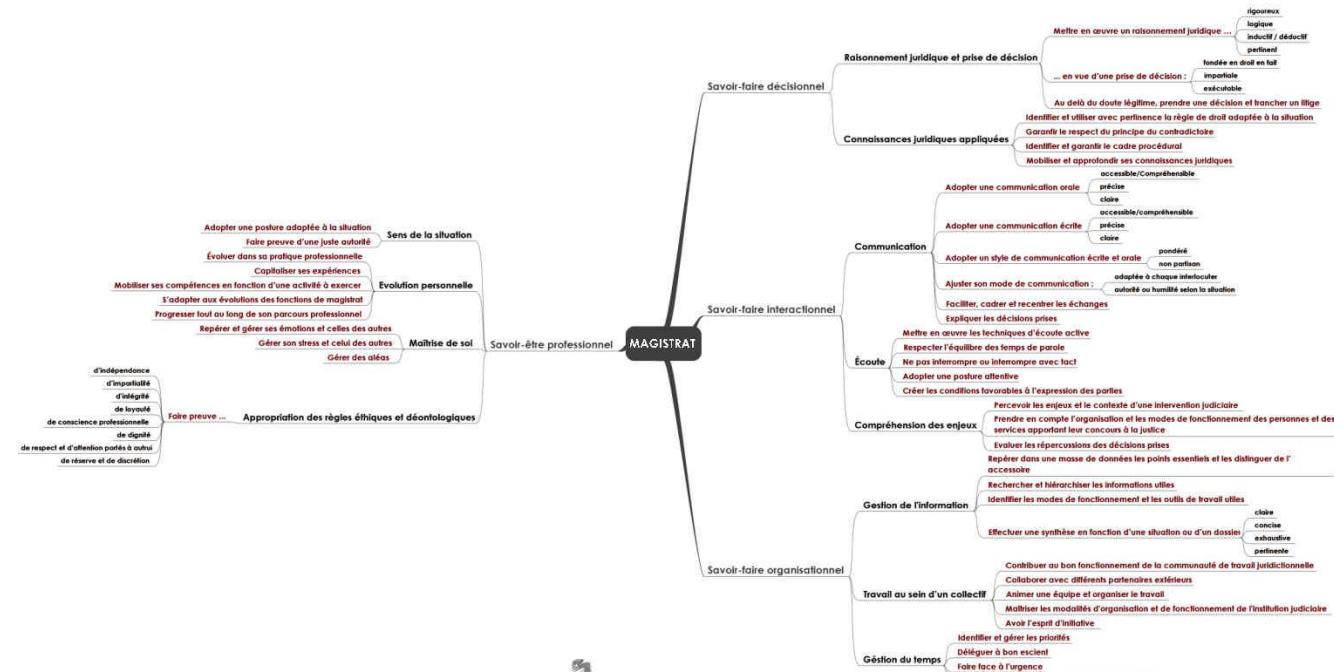
Les compétences fondamentales que doit acquérir le magistrat débutant lors de ses 31 mois de formation sont déclinées dans un référentiel présenté en début de scolarité puis repris dans le cadre d'un atelier dédié et des séquences pédagogiques fonctionnelles.

Pour accompagner le développement de ces compétences, un coaching peut parfois être proposé sur décision de l'équipe pédagogique. Il favorise l'identification par l'apprenant de ses points forts et de ses points faibles et lui offre le soutien nécessaire à la recherche et à la mise en œuvre de solutions adaptées aux problématiques rencontrés en cours de formation.

[Référentiel de compétences du magistrat débutant](#)

SOCLE DES COMPÉTENCES

fondamentales du magistrat



Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation
SAVOIR-FAIRE INTERACTIONNEL	Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une communication orale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Accessible/Compréhensible ◦ Précise ◦ Claire • Adopter une communication écrite : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Accessible/Compréhensible ◦ Précise ◦ Claire • Adopter un style de communication écrite et orale : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pondéré ◦ Non partisan • Ajuster son mode de communication : autorité ou humilité selon la situation, adaptée à chaque interlocuteur • Faciliter, cadrer et recentrer les échanges • Expliquer les décisions prises
	Ecoute	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les techniques d'écoute active • Respecter l'équilibre des temps de parole • Ne pas interrompre ou interrompre avec tact • Adopter une posture attentive pour créer les conditions favorables à l'expression des parties
	Compréhension des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire • Prendre en compte l'organisation et les modes de fonctionnement des personnes et des services apportant leur concours à la justice • Evaluer les répercussions des décisions

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation
	Connaissances juridiques appliquées	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et utiliser avec pertinence la règle de droit adaptée à la situation • Garantir le respect du principe du contradictoire • Identifier et garantir le cadre procédural • Mobiliser et approfondir ses connaissances juridiques
SAVOIR-FAIRE DECISIONNEL	Raisonnement juridique, motivation et prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un raisonnement juridique ... <ul style="list-style-type: none"> ○ Rigoureux ○ Logique ○ Inductif/déductif ○ Pertinent • ... en vue d'une prise de décision : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fondée en droit en fait ○ Impartiale ○ Exécutable • Au-delà du doute légitime, prendre une décision et trancher un litige à partir de données factuelles, techniques, juridiques et humaines

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation
SAVOIR-FAIRE ORGANISATIONNEL	Gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer dans une masse de données les points essentiels et les distinguer de l'accessoire • Rechercher et hiérarchiser les informations utiles • Identifier les modes de fonctionnement et les outils de travail utiles • Effectuer une synthèse en fonction d'une situation ou d'un dossier <ul style="list-style-type: none"> ◦ Claire, ◦ Concise, ◦ Exhaustive ◦ Pertinente
	Travail au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au bon fonctionnement de la communauté de travail juridictionnelle • Collaborer avec différents partenaires extérieurs • Animer une équipe et organiser le travail • Maîtriser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution judiciaire • Avoir l'esprit d'initiative
	Gestion du temps	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et gérer les priorités • Faire face à l'urgence • Déléguer à bon escient • Mobiliser une grande force de travail

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation
SAVOIR ETRE PROFESSIONNEL	Sens de la situation	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une posture adaptée à la situation • Faire preuve d'une juste autorité
	Evolution personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Progresser tout au long de son parcours professionnel • S'interroger sur sa pratique professionnelle et la faire évoluer • Capitaliser ses expériences • Mobiliser ses compétences en fonction d'une activité à exercer • S'adapter aux évolutions des fonctions de magistrat
	Maîtrise de soi	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et gérer ses émotions et celles des autres • Gérer son stress et celui des autres • Gérer des aléas
	Appropriation des règles éthiques et déontologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve : <ul style="list-style-type: none"> ○ D'indépendance ○ D'impartialité ○ D'intégrité ○ De loyauté ○ De conscience professionnelle ○ De dignité ○ De respect et d'attention ○ De réserve et de discréetion

IV-LES PÔLES DE FORMATION

L'activité pédagogique de l'École nationale de la magistrature est structurée, tant en formation initiale qu'en formation continue, en pôles de formation (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972).

LES HUIT PÔLES EN FORMATION INITIALE

Processus de décision et de formalisation de la Justice civile

Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale

Humanités judiciaires

Communication judiciaire

Administration de la justice

Dimension internationale de la justice

Environnement judiciaire

Pôle économique, social et environnemental



V- L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE

A. LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE



Mme Nathalie RORET

Avocate spécialisée en contentieux pénal complexe et en gestion de crise de 1990 à 2020, elle a créé son propre cabinet en janvier 2020 alors qu'elle entame son mandat de Vice-Bâtonnière du barreau de Paris.

En parallèle de ses fonctions, elle est membre du comité d'éthique du barreau de Paris et a également été membre du conseil national des barreaux, ainsi que du conseil d'orientation de l'ONDRP et du conseil d'administration du FGCI.

Elle a été nommée directrice de l'ENM en conseil des ministres, le 7 octobre 2020.

En matière de formation initiale, elle a notamment en charge :

- La mise en œuvre de la mission pédagogique de l'École
- La présidence du conseil pédagogique
- La définition des orientations et objectifs pédagogiques du programme pédagogique (qui sont validés par le conseil d'administration de l'École)
- La détermination, en fin de scolarité, de l'avis de l'École auprès du jury de l'examen d'aptitude et de classement

B. LE DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DU RECRUTEMENT, DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA RECHERCHE



photo
coming soon

En cours de remplacement

En matière de formation initiale, il a notamment en charge :

- La conception et l'élaboration du programme pédagogique des auditeurs de justice et tout autre public,
- L'évaluation de la pédagogie dispensée en formation initiale (en lien avec le conseil pédagogique)
- La coordination des sous-directions des recrutements et de la validation des compétences, des études, des stages et du département de la recherche et de la documentation
- L'élaboration du recueil statistique annuel de la direction
- Les relations avec les délégués de promotion
- Le suivi des dispositifs égalité des chances



Mme Leslie POURLANC, chargée de mission en charge des publics en reconversion professionnelle

Magistrate issue de la promotion 2014 des intégrés directs, elle a été nommée juge à Grasse en 2015 avant d'être nommée à Bordeaux dans les fonctions de juge chargée du tribunal d'instance en 2019 puis de juge des contentieux de la protection dans la même ville en 2020. Elle rejoint l'Ecole en septembre 2023 en tant que chargée de mission en charge des publics en reconversion professionnelle.

Aux côtés du directeur adjoint, elle assure le suivi pédagogique des publics en reconversion professionnelle, hors auditeurs de justice. Outre diverses missions transversales qui lui sont confiées au soutien des sous-directions, elle participe notamment à :

- La conception et l'élaboration des programmes pédagogiques
- La conception des objectifs pédagogiques et des différents documents se rapportant aux stages
- Le suivi des stagiaires durant leur formation
- L'élaboration des avis du directeur de l'ENM sur l'aptitude des stagiaires

C. LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPETENCES



Mme Emilie BODDINGTON, sous-directrice des recrutements et de la validation des compétences

Magistrate issue de la promotion 2005, elle sera nommée juge d'instruction à Auch en 2007 puis juge au tribunal de grande instance de Bordeaux en 2014. Elle rejoint l'Ecole, en décembre 2019, en qualité de chargée de mission auprès du département de la recherche et de la documentation avant de prendre ses fonctions de sous-directrice des recrutements et de la validation des compétences au sein de l'Ecole en novembre 2021



Mme Julie FARFART, Cheffe du service

Attachée principale d'administration depuis le 1er janvier 2024, Mme FARFART exerçait auparavant la fonction de directrice principale des services de greffe judiciaires. Elle a occupé les fonctions de greffier en chef placé sur la Cour d'appel de Bordeaux de 2010 à 2013. De 2013 à 2016, les fonctions de secrétaire général du conseil départemental d'accès au droit de la Gironde. De 2016 à 2023, elle a exercé les fonctions de directrice de greffe du tribunal judiciaire de Libourne. En 2024, elle a rejoint l'ENM pour occuper les fonctions de cheffe du service des recrutements et de la validation de compétence

Cette sous-direction a en charge, dans le cadre de la formation initiale :

- Le jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice, le jury du concours professionnel, le jury d'aptitude des stagiaires et le jury d'aptitude et de classement des auditeurs de justice : composition / formation / gestion administrative
- L'organisation des concours (inscription, instruction des candidatures, épreuves d'admissibilité en lien avec les centres d'épreuves et épreuves d'admission, délibérations, publication des résultats), des épreuves de fin d'études et d'aptitude et classement pour les auditeurs(trices) de justice et des entretiens avec le jury d'aptitude pour les stagiaires du concours professionnel
- La formation des évaluateurs (jurys, examinateurs spécialisés, MEVA)
- L'évaluation des stages juridictionnel/probatoire (auditeurs de justice, stagiaires du concours professionnel)
- L'élaboration des grilles d'évaluation (en lien avec les jurys, les sous-directions des études et des stages)
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction

Cette sous-direction s'appuie sur les coordonnateurs régionaux de formation qui sont magistrats détachés à l'École pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils sont délocalisés dans seize régions judiciaires comprenant plusieurs cours d'appels et localisés dans l'une d'elles. Ils participent à l'évaluation de la période du stage juridictionnel des auditeurs de justice. Les coordonnateurs régionaux de formation sont secondés par des magistrats évaluateurs adjoints à raison d'une des 3 évaluations sur site.

D. LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES



M. Vincent BLERIOT, Sous-directeur des études

Magistrat issu de la promotion 2013 des intégrés directs, il fut substitut placé à Aix-en-Provence en 2014 avant d'être nommé à Toulon successivement dans les fonctions de substitut en 2017 puis de vice-procureur de la République en 2019. Il sera ensuite nommé procureur de la République à Mende en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que sous-directeur des études.



Mme Céline MUGERLI, adjointe au sous-directeur des études

Directeur des services de greffe de la promotion 2000, Céline MUGERLI a successivement occupé les fonctions de Directeur de greffe du tribunal de grande instance de TULLE en 2001 et d'ANGOULEME en 2008 puis celles de responsable de gestion des ressources humaines au service administratif interrégional de la Cour d'Appel de BORDEAUX en 2014 avant de rejoindre l'école en septembre 2019.



Mme Isabelle TRARIEUX, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du service

Attachée principale d'administration de l'Etat, Isabelle Trarieux a occupé les fonctions de chef de service à la Direction de l'organisation scolaire à l'Inspection académique de Lille de 1999 à 2005. En 2005, elle rejoint l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université de Pau, au sein de laquelle elle a exercé les fonctions de Responsable Administrative et Financière jusqu'en 2013. En 2013, elle devient chargée du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire de l'Université de Bordeaux et de la COMUE (Communauté des établissements et des Universités d'Aquitaine) au sein de la Direction de l'enseignement supérieur du Rectorat de Bordeaux. Elle rejoint l'ENM en juillet 2015 pour occuper les fonctions de chef du service des Etudes. »

Cette sous-direction a en charge :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• La gestion de la vie scolaire• L'élaboration et la gestion des plannings des activités pédagogiques• La constitution des groupes de direction d'études et l'affectation des apprenants dans les différents formats de cours• La gestion centralisée des salles de l'ENM Bordeaux• La gestion des vacations et des frais d'enseignement• La coordination des moyens en lien avec les services du secrétariat général• L'information des publics formés (auditeurs de justice, stagiaires du concours professionnel, magistrats en service extraordinaire, détachés judiciaires, juge au livre foncier)• Le suivi de l'accueil des élèves avocats• La conception et mise en œuvre des séquences de formation initiale (auditeurs de justice, stagiaires du concours professionnel, magistrats en service extraordinaire, détachés judiciaires, juge au livre foncier) aux huit fonctions de base• La gestion de l'arborescence informatique des pôles de formation | <ul style="list-style-type: none">• La formation de formateurs en lien avec la formation continue (interne : coordonnateurs de formation, enseignants associés - externe : au bénéfice du département international)• L'élaboration des fascicules pédagogiques• L'élaboration ou la recherche de supports pédagogiques• La coordination pédagogique des pôles de formation• La recherche d'intervenants / la tenue de la base de données des intervenants• La gestion des déplacements et de l'hébergement des intervenants• L'accueil des intervenants• Le suivi du livret pédagogique des auditeurs• Le suivi et l'accompagnement des différents publics formés durant la période d'études• L'élaboration des statistiques de la sous-direction• Les relations avec les délégués de groupes de DE et de promotion• Pilotage des activités extérieures et des travaux collectifs• Préparation des semaines d'échanges AIAKOS/RESP/PESE |
|---|--|

La sous-direction des études s'appuie sur un corps enseignant en formation initiale qui est composé :

DE COORDONNATEURS DE FORMATION : ils sont détachés à l'École ou sous contrat pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils constituent le cadre enseignant permanent de l'École. Ils sont affectés à l'un des huit pôles de formation :

Processus de décision et de formalisation de la Justice civile



ANIMATRICE DU POLE

Mme Nathalie GROSJEAN

Magistrate issue de la promotion 2016, elle a été nommée juge à Fort-de-France en 2018 puis juge des contentieux de la protection à Angoulême en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en avril 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des contentieux de la protection ».



Mme Alexandra BAUDOUIN

Magistrate issue de la promotion 2016, elle a été nommée juge placée à Limoges en 2018 puis juge à Périgueux en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Anne-Sophie BOIX

Magistrate issue de la promotion 2001, elle occupa successivement les fonctions de juge des enfants à Chartres en 2003 puis à Rouen en 2008 avant d'être nommée vice-présidente chargée de l'instruction à Chartres en 2011 puis vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Bordeaux en 2017 puis de vice-présidente à Bordeaux en 2022. Elle rejoint l'Ecole en septembre 2025 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales » et « siège civil ».



Mme Coraline BORIE

Magistrate issue de la promotion 2016, elle occupa les postes de juge de l'application des peines à Amiens en 2018 puis de juge des contentieux de la protection à Bordeaux en 2022 avant de rejoindre l'Ecole en juin 2025 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles » et « juge des contentieux et de la protection ».



Mme Marie-Laure CAMPAN

Magistrate issue de la promotion 1990, elle occupa successivement le poste de juge chargée d'un tribunal d'instance à Laon en 1992 puis à Beauvais en 1994. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance à Beauvais 1999, juge chargée du service du tribunal d'instance de Blaye en 2002, vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Saintes en 2009 puis vice-présidente à Saintes en 2019. Elle rejoint l'Ecole en septembre 2025 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales » et « siège civil ».

**Mme Lucie CARTOUX**

Magistrate issue de la promotion 2009, elle occupa le poste de juge des enfants à Evreux en 2011 avant d'être nommée au Havre successivement dans les fonctions de juge en 2015 puis de vice-présidente en 2019. Elle rejoint l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales » et « siège civil ».

**Mme Karine CHONE**

Magistrate issue de la promotion 2019 du concours complémentaire, elle occupa le poste de juge à Montluçon en 2019 puis de juge des contentieux de la protection à Bordeaux en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2025 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « siège civil ».

**Mme Stéphanie DEFFEZ**

Magistrate issue de la promotion 2010, elle a occupé les fonctions de juge placée à Poitiers en 2012 puis successivement celles de juge des enfants à Saintes en 2015 et à Bordeaux en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».

**M. Laurent DRUGEON**

Docteur en droit (Paris 2 Panthéon-Assas) et enseignant en université (Paris 12, Paris 13, Versailles-St Quentin, Rennes, UBS, Angers), Monsieur Drugeon est devenu par ailleurs avocat (droit social) et concomitamment médiateur, exerçant ces dernières activités depuis une quinzaine d'années. Ayant complété son parcours (coaching professionnel et techniques d'accompagnement, approche systémique, analyse transactionnelle, PNL, CNV, Gestalt...), il a développé une activité de formation (IFOMENE-ICP, EHESP, ENA, universités...), de conduite d'analyses de pratiques et supervisions de professionnels de l'accompagnement, tout en s'investissant dans l'expansion de la médiation au sein de collectifs associatifs régionaux (FCMGO, co-président) et nationaux (FFCM, vice-président). Il a rejoint l'ENM en 2024 en qualité de coordonnateur de formation référent justice amiable pour la formation initiale et la formation continue.

**Mme Delphine DUPUIS-DOMINGUEZ**

Magistrate issue de la promotion 2017, elle a été nommée à Charleville-Mézières dans les fonctions de juge chargée du service du tribunal d'instance en 2019 puis de juge des contentieux de la protection en 2020. Elle occupera ensuite le poste de juge à Bordeaux en 2022 avant de rejoindre l'Ecole en novembre 2025 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « siège civil ».

**Mme Laura FRANGIALLI**

Magistrate issue de la promotion 2015, elle a été nommée juge des enfants à Alençon en 2017 puis à Bordeaux 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».

**Mme Violaine FRUMIN**

Magistrate issue de la promotion 2003, elle occupa les fonctions de juge d'Instruction à Dunkerque en 2005 puis successivement celles de vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Lille en 2013 puis à Dunkerque en 2016 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».

**Mme Cécile LE GAC**

Magistrate issue de la promotion 2006, elle occupa le poste de juge des enfants à Mont de Marsan en 2008. Elle sera ensuite nommée à Angers dans les fonctions de juge placée en 2011 et de juge en 2013 puis à Poitiers dans les fonctions de vice-présidente chargée du tribunal d'instance de Poitiers en 2017 et de vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection dans la même ville en 2020. Elle rejoint l'Ecole en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des contentieux de la protection » et « siège civil ».

**Mme Valentine MOREL**

Magistrate issue de la promotion 2005, elle occupa les postes de juge placé à Douai en 2007, de juge d'instruction à Nanterre en 2011 et de 1^{er} substitut MACJ en 2016. Elle sera ensuite nommée à Saint Denis de la Réunion dans les fonctions de vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance en 2018 puis de vice-présidente des contentieux de la protection en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2025 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « siège civil » et « juge des contentieux et de la protection ».

**Mme Sandrine PINAULT**

Magistrate issue de la promotion 2019 du concours complémentaire, elle occupa successivement les fonctions de juge à Tarbes en 2019 puis à Bordeaux en 2023 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2025 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « siège civil ».

**Mme Mélanie RENAUT**

Magistrate issue de la promotion 2015, elle occupa le poste de substitute placée à Poitiers en 2017 puis de juge à Bordeaux en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales » et « siège civil ».

**Mme Laurence ROQUIGNY**

Magistrate issue de la promotion 2006 du concours complémentaire, elle fut successivement nommée juge à Bourges en 2016 puis à Périgueux en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales » et « siège civil ».

Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale



ANIMATEUR DU POLE

M. Antonin ROUSSEAU

Magistrat issu de la promotion 2007, il occupa les postes de substitut placé à Bourges en 2009, de substitut à Nantes en 2012 puis de vice-procureur de la République à Tours en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2022 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « parquet ».



Mme Camille ALLAND

Magistrate issue de la promotion 2014, elle sera nommée juge chargée du tribunal d'instance de Montargis en 2016, juge placée à Paris en 2019 puis juge d'instruction à Nanterre en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en avril 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « siège pénal » et « instruction ».



Mme Clémentine CHATEIN

Magistrate issue de la promotion 2013, elle a occupé les fonctions de substitute placée à Douai en 2015 puis successivement celles de substitute à Lille en 2017 puis à Bordeaux en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en mai 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».



Mme Stéphanie DEFFEZ

(CV voir plus haut)



Mme Roxanne DELGADO

Magistrate issue de la promotion 2013, elle fut successivement juge de l'application des peines à Amiens en 2015 puis à Montpellier en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en mai 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge correctionnel ».



Mme Morgane EVANGHELOU

(CV voir pôle dimension internationale de la justice)



Mme Justine FAUDUET

Magistrate issue de la promotion 2016, elle sera nommée juge de l'application des peines à Châteauroux en 2018 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge de l'application des peines » et « siège pénal ».



Mme Laura FRANGIALLI

(CV voir plus haut)



Mme Violaine FRUMIN

(CV voir plus haut)



Mme Alice HODSON

Magistrate issue de la promotion 2012, elle occupa le poste de substitut Evry en 2014, de juge à Paris en 2017 puis de juge d'instruction à Bordeaux en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction ».



M. Romain JOUANNEAU

Magistrat issu de la promotion 2015, il occupa les fonctions de juge d'instruction à Châlons-en-Champagne en 2017 puis successivement celles de juge à Bordeaux en 2020 puis à Saint-Denis de la Réunion en 2022 avant de rejoindre l'Ecole en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « siège pénal ».



Mme Amélie LAGUET

Magistrate issue de la promotion 2014, elle occupa les fonctions de juge de l'application des peines à Châteauroux en 2016 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge de l'application des peines ».

**Mme Delphine MARTINS-AZEVEDO**

Magistrate issue de la promotion 2015, elle occupa successivement les fonctions de juge de l'application des peines à Sens en 2017, à Evry en 2019 puis à Melun en 2023 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2025 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge de l'application des peines » et « siège pénal ».

**Mme Caroline MAXWELL**

Magistrate issue de la promotion 20008, elle occupa successivement le poste de substitute à Evreux en 2010 puis à Paris en 2012. Elle sera ensuite nommée vice-procureure de la République à Paris en 2018 puis à Bordeaux en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».

**Mme Cécile SAVATIER**

Magistrate issue de la promotion 2014, elle a été nommée juge à Fort de France en 2016 puis Juge d'instruction à Bordeaux en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction » et « siège pénal ».

**Mme Coralie SUTRA**

Magistrate issue de la promotion 2012, elle occupa les fonctions de substitute placée à Versailles en 2014 puis successivement celles de substitute à Versailles en 2016 puis à Saint Pierre de la Réunion en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2025 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».

**Mme Marielle YVINEC**

Magistrate issue de la promotion 2013, elle fut successivement nommée substitute à Nanterre en 2015, à Paris en 2019 puis à Bordeaux en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».

Humanités judiciaires



CO-ANIMATEUR DU POLE

M. Laurent DRUGEON
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Laura FRANGIALLI
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Violaine FRUMIN
(CV voir plus haut)

Communication judiciaire



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Amélie LAGUET
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Caroline MAXWELL
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Cécile SAVATIER
(CV voir plus haut)

Administration de la justice



ANIMATRICE DU POLE

Mme Blandine CLUZEAU

Directeur des services de greffe judiciaires, Blandine CLUZEAU a successivement occupé les fonctions de directeur des services de greffe judiciaires placé sur la Cour d'appel d'Agen de 2018 à 2020, puis celle de directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Brive-la-Gaillarde avant d'en assurer la direction de greffe en 2021. Elle rejoint l'école en septembre 2025 pour occuper les fonctions de coordonnatrice de formation, animatrice du pôle administration de la justice



Mme Aurélia JADEAU

Greffière issue de la promotion 2016, elle a exercé auparavant au sein de la cour d'appel de Paris en 2018 puis au tribunal judiciaire de Bordeaux en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023.

Dimension internationale de la justice

ANIMATRICE DU POLE

Mme Morgane EVANGHELOU

Magistrate issue de la promotion 2012, elle occupa le poste de juge placé à Amiens en 2014, de juge chargé du service du tribunal d'instance de Pointe à Pitre en 2016, de juge d'instruction à Rennes en 2018 puis de substitute générale à Fort de France en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2025 en tant qu'animatrice du pôle internationale de la justice et coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction ».



Mme Amanda GEDGE WALLACE

Licenciée ès-lettres, diplôme de traduction en 1991, agréée membre de l'institut de linguistes de Londres en 1994, elle a été successivement professeure d'anglais à Cetradel (Gironde), professeure d'anglais à l'institut Bernom à Bordeaux, puis au Centre d'étude des langues à Bordeaux, à l'université Michel de Montaigne à Bordeaux, avant de rejoindre l'École en 1998.

Environnement judiciaire



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Stéphanie DEFFEZ
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Roxanne DELGADO
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Mélanie RENAUT
(CV voir plus haut)

Pôle économique, social et environnemental



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Lucie CARTOUX
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Alice HODSON
(CV voir plus haut)

La sous-direction des études se compose également :

D'ENSEIGNANTS ASSOCIÉS : pour la plupart magistrats, ils interviennent régulièrement à l'École tout en conservant leur activité principale. Ils sont recrutés pour une année renouvelable et sont affectés à l'un des huit pôles de formation.

D'INTERVENANTS OCCASIONNELS : professionnels reconnus dans leur domaine de compétence, ils interviennent ponctuellement à l'École pour animer des conférences ou des ateliers.

Chaque pôle de formation est organisé de la façon suivante :

UN DOYEN DES ENSEIGNEMENTS, commun à la formation initiale et à la formation continue, ayant le statut d'enseignant associé : il élabore, après avis des enseignants du pôle, les orientations et les modalités de la mise en œuvre des objectifs pédagogiques qui ont été définies par le directeur après avis conforme du conseil d'administration. Il contribue aux enseignements et à l'élaboration des activités pédagogiques (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972).

<u>LES DOYENS.NES DES ENSEIGNEMENTS</u>	
Processus de décision et de formalisation de la Justice civile	
<ul style="list-style-type: none">• Mme Natalie FRICERO Professeure de droit privé et des sciences criminelles à l'Universités – Nice-Côte d'Azur	
Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale	
<ul style="list-style-type: none">• Mme Laure BECCUAU Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris	
Humanités judiciaires	
<ul style="list-style-type: none">• M. Joël MORET-BAILLY Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Lyon	
Communication judiciaire	
<ul style="list-style-type: none">• M. Nicolas JACQUET Procureur général près la Cour d'appel de Toulouse	
Administration de la justice	
<ul style="list-style-type: none">• M. Stéphane HARDOUIN Directeur de l'IGPN	
Dimension internationale de la justice	
<ul style="list-style-type: none">• M. Nicolas GUILLOU Juge à la Cour pénale internationale	
Environnement judiciaire	
<ul style="list-style-type: none">• M. François DE SINGLY Professeur émérite de sociologie à la faculté des sciences humaines et sociales de l'Université de Paris	
Pôle économique, social et environnemental	
<ul style="list-style-type: none">• Mme Stéphanie FOUGOU Présidente de l'Association Européenne des juristes d'entreprise	

UN ANIMATEUR DU PÔLE en formation initiale ayant le statut de coordonnateur de formation : il anime l'activité (organisation des réunions, rédaction des fiches pédagogiques et des fiches action, lien avec le sous-directeur des études et le doyen des enseignements...) et assure la cohérence pédagogique du pôle. Il contribue aux enseignements.

LES ANIMATEURS.RICES DES HUIT POLES EN FORMATION INITIALE

Processus de décision et de formalisation de la Justice civile

- *Nathalie GROSJEAN*

Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale

- *Antonin ROUSSEAU*

Humanités judiciaires

- *Laurent DRUGEON*
- *Laura FRANGIALLI et*
- *Violaine FRUMIN*

Communication judiciaire

- *Amélie LAGUET*
- *Caroline MAXWELL et*
- *Cécile SAVATIER*

Administration de la justice

- *Blandine CLUZEAU*

Dimension internationale de la justice

- *Morgane EVANGHELOU*

Environnement judiciaire

- *Stéphanie DEFFEZ*
- *Roxanne DELGADO et*
- *Mélanie RENAUT*

Pôle économique, social et environnemental

- *Lucie CARTOUX et*
- *Alice HODSON*

DES ASSISTANTS DE JUSTICE affectés sur les pôles de formation où ils exercent des missions d'assistants pédagogiques : recherche de jurisprudence, rédaction de projets de fascicules pédagogiques et de publications thématiques.

Les membres du corps enseignant de l'École sont affectés dans les différents pôles par la directrice de l'École. Ils peuvent exercer leur activité au sein d'un ou de plusieurs pôles de formation.

E. LA SOUS-DIRECTION DES STAGES



M. Julien HEUTY, sous-directeur des stages

Magistrat issu de la promotion 2013, il fut successivement nommé substitut placé auprès de la Cour d'appel de Paris en 2015 puis de la Cour d'appel de Bordeaux en 2021 avant de rejoindre l'Ecole, en janvier 2023, en tant que sous-directeur des stages.



M. Pierre RICHEFORT, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service

Attaché principal d'administration depuis le 1er juin 2019, Pierre Richefort exerçait auparavant la fonction de directeur principal des services de greffe judiciaires. Il a occupé les fonctions de greffier en chef, adjoint au directeur de greffe, au tribunal de grande instance d'Angoulême de 2007 à 2009. De 2009 à 2012, il a exercé les fonctions de responsable adjoint de la gestion des ressources humaines au SARJ de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. En 2012, il a rejoint l'ENM pour occuper les fonctions de chef du service des recrutements et de la validation des compétences puis celles de chef du service des stages en 2023.

Cette sous-direction a en charge :

- L'élaboration des orientations pédagogiques des stages
- L'élaboration des fiches pédagogiques concernant les stages
- La recherche des lieux de stages (en France et à l'étranger)
- L'affectation des stagiaires
- L'évaluation des lieux de stage
- La formation des formateurs (magistrats maîtres de stage, directeurs de centre de stage, coordonnateurs régionaux de formation)
- La gestion administrative et l'animation du réseau des coordonnateurs régionaux de formation et des directeurs de centres de stages
- Les relations avec les juridictions
- Les relations avec les délégués de promotions et de régions
- Le suivi du livret pédagogique des auditeurs (durant les périodes de stage)
- Le suivi et l'accompagnement des auditeurs de justice, des stagiaires du concours professionnel, des magistrats en service extraordinaire, des détachés judiciaires et des juges aux livre foncier durant leurs périodes de stages
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction
- L'élaboration des bilans de stage

Elle s'appuie sur le réseau des correspondants de l'École que sont les coordonnateurs régionaux de formation (magistrats détachés à l'ENM) et les directeurs de centre de stage (magistrats qui, tout en conservant leur activité principale, organisent les stages en juridiction des auditeurs de justice et des publics adressés par l'ENM).

LES COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION (CRF)



Mme Céline AZEMA

Magistrate issue de la promotion 2005, elle occupa les postes de juge placé auprès de la cour d'appel d'Agen en 2007, de juge de l'application des peines à Agen en 2009 puis de juge à Papeete en 2014 et de vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Toulouse en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en avril 2023 en tant que CRF.

CRF CA de Toulouse et Agen

celine.azema@justice.fr – 06.62.83.62.61



Mme Mélanie BOUSSOU

Magistrate issue de la promotion 2008, elle occupa les postes de substitut à Créteil en 2010, de juge placé à Lyon en 2014 puis de vice-procureure de la République à Villefranche-sur-Saône en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en novembre 2022 en tant que CRF.

CRF CA de Lyon

melanie.boussou@justice.fr – 06.84.21.64.30



Mme Lucie CARON

Magistrate issue de la promotion 2006, elle occupa les postes de substitute à Fontainebleau en 2008, de juge de l'application des peines à Melun en 2012 puis de vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention à Melun en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en octobre 2022 en tant que CRF.

CRF CA de Paris

lucie.caron@justice.fr – 06.13.89.31.27



Mme Anne DUBOST

Magistrate issue de la promotion 2004, elle sera nommée juge au tribunal de grande instance de Nevers chargée du service du tribunal d'instance de Cosne-sur-Loire en 2006, juge chargée du tribunal d'instance de Nevers en 2009 avant de rejoindre le parquet de Bourges en 2012 comme substitut puis en tant que vice-procureur de la République au Mans en 2014. Elle occupa ensuite les fonctions de vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention en 2018 à Alençon avant de rejoindre l'Ecole en Mars 2021 en tant que CRF.

CRF de Versailles

anne.dubost@justice.fr – 06.70.60.57.78



M. Sébastien FARFART

Magistrat issu de la promotion 2014, il fut juge des enfants à Guéret en 2016 avant d'être nommé substitut placé à Bordeaux en 2018 puis juge à Brive la Gaillarde en 2021. Il rejoint l'Ecole en septembre 2023 en tant que CRF.

CRF CA de Bordeaux et Pau

sebastien.farfart@justice.fr – 06.84.08.87.69



Mme Géraldine GARCIA

Magistrate issue de la promotion 2004, elle a été successivement juge de l'application des peines à Verdun en 2006, juge d'instruction à Bourg-en-Bresse en 2009 puis à Toulon en 2011. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée de l'application des peines à Draguignan en 2015, vice-présidente dans la même ville en 2020 puis conseillère à Aix-en-Provence en 2022 avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2024.

CRF CA d'Aix-en-Provence et Bastia

geraldine.garcia@justice.fr – 06 84 21 03 98

**Mme Chloé GOIN LAURENT**

Magistrate issue de la promotion 2009, elle sera nommée juge de l'application des peines à Evreux en 2011, juge à Rouen en 2015 puis vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Rouen en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2023 en tant que CRF.

CRF CA de Rouen et Caen

chloe.goin-laurent@justice.fr – 06.11.79.31.46

**Mme Sarah HOURTOULE**

Magistrate issue de la promotion 2005, nommée substitute du procureur à Béthune en 2007 puis successivement juge à Arras en 2010 puis vice-présidente à Lille en 2015. Elle sera ensuite nommée conseillère en charge du secrétariat général à la cour d'appel de Douai en 2020, puis 1^{ère} vice-présidente adjointe à Lille en 2022 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2025 en tant que CRF.

CRF CA de Douai et Amiens

sarah.hourtoule@justice.fr – 06.84.07.34.24

**Mme Elodie KERDUDO**

Magistrate issue de la promotion 2005, elle a été successivement juge des enfants à Avesnes-sur-Helpe en 2007 puis à fort de France en 2009. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée du tribunal d'instance à Rouen en 2013, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Annecy en 2016 puis vice-présidente dans la même ville en 2023 avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2024.

CRF CA de Grenoble et Chambéry

elodie.kerdudo@justice.fr – 06 35 88 43 89

**Mme Edwige KOUASSI**

Magistrate issue de la promotion 2006, elle a été successivement juge placée à Rennes en 2008, juge chargée du service du tribunal d'instance de Rennes en 2011, juge à Nouméa 2015 puis vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Saint-Brieuc en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2024.

CRF CA de Rennes et Angers

edwige.kouassi@justice.fr – 06 84 21 68 22

**Mme Caroline LOCKS**

Magistrate issue de la promotion 2011, elle occupa successivement le poste de substitute à Macon en 2013, à Chalon sur Saône en 2017 puis à Dijon en 2019 avant d'être nommée vice-procureure de la République dans la même ville en 2021. Elle rejoint l'Ecole en septembre 2024 en tant que CRF.

CRF CA de Besançon et Dijon

caroline.locks@justice.fr – 06 15 24 96 22

**Mme Seryane MERINI**

Magistrate issue de la promotion 2004, elle occupa le poste de substitute à Fontainebleau en 2003 puis à Versailles en 2005 avant d'être nommée successivement juge à Pontoise en 2009, vice-procureure de la République à Versailles en 2011, vice-présidente chargée des fonctions de juge d'instruction à Pontoise en 2014, vice-présidente dans la même ville en 2018 puis vice-présidente chargée de l'application des peines à Nanterre en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2024.

CRF CA d'Aix-en-Provence et Bastia

seryane.merini@justice.fr – 06 23 46 35 93

**Mme Marie-Pierre MERLE**

Magistrate issue de la promotion 2006, elle occupa les postes de substitute placée auprès de la Cour d'appel de Poitiers en 2008 puis de substitute dans la même ville en 2010. Elle sera ensuite successivement nommée vice-présidente à Niort en 2017 puis à Tours en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que CRF.

CRF CA de Poitiers et Orléans

marie-pierre.merle@justice.fr – 07.78.63.48.96

**Mme Angélique NAKHLEH**

Magistrate issue de la promotion 2002, elle a été successivement juge chargée du service du tribunal d'instance de Rethel en 2004, juge d'instruction à Tarascon en 2006, juge chargée du service du tribunal d'instance d'Uzès en 2010, vice-présidente placée à Nîmes en 2014 puis vice-présidente chargée du tribunal de d'instance de Tarascon en 2016. Après une période de mise en disponibilité, elle occupera les postes de vice-présidente chargée du tribunal de d'instance d'Avignon en 2018, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection à Avignon en 2020 puis de conseillère à la cour d'appel d'Aix-en-Provence en 2022 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2024 en tant que CRF.

CRF CA de Nîmes et Montpellier

angelique.nakhleh@justice.fr – 06 09 89 08 13

**Mme Anne ROBERT**

Magistrate issue de la promotion 2004, elle occupa le poste de juge d'application des peines à Clermont-Ferrand en 2006, juge chargé du service du tribunal d'instance de Riom en 2011, conseillère en charge du secrétariat général à Riom en 2014 puis première vice-présidente à Clermont-Ferrand en 2016 avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2024.

CRF CA de Riom, Bourges et Limoges

anne.robert@justice.fr – 06 24 18 22 84

**Mme Sandrine ROUSSEAU**

Magistrate issue de la promotion 2008, elle occupa le poste de substitute à Meaux en 2010 puis à Pontoise en 2012 avant d'être nommée juge d'instruction à Nanterre en 2015 puis vice-procureure de la République à Angers en 2018. Elle rejoint l'Ecole en tant que CRF en septembre 2024.

CRF CA de Rennes et Angers

sandrine.rousseau@justice.fr – 06 84 21 00 52

**Mme Camille RUHLMANN**

Magistrate issue de la promotion 2008, elle fut juge des enfants à Charleville Mézières en 2010 puis juge à Reims en 2016. Elle sera ensuite nommée dans les fonctions de vice-présidente chargée de l'application des peines à Charleville Mézières en 2018 puis de vice-présidente dans la même ville en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2024.

CRF CA d'Amiens et Douai

camille.ruhlmann@justice.fr – 06 26 76 57 47

**Mme Julia SALERY**

Magistrate issue de la promotion 2011, elle occupa successivement le poste de substitute à Montargis en 2013 puis à Nîmes en 2017 avant d'être nommée vice-présidente à Alès en 2022. Elle rejoint l'Ecole en mars 2025 en tant que CRF.

CRF CA de Nîmes et Montpellier

julia.salery@justice.fr – 06.03.22.47.50

**M. Aurélien SEGURET**

Magistrat issu de la promotion 2013, il a été nommé juge à Charleville Mézière en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en mars 2023 en tant que CRF.

CRF CA de Reims et Nancy

aurelien.seguret@justice.fr – 06.85.29.67.28



photo
coming soon

Mme Laureen SIMOES

Magistrate issue de la promotion 2016, elle occupa le poste de juge à Saint Quentin en 2018 puis de substitut à Paris en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en décembre 2025 en tant que CRF

CRF Paris

laureen.simoes@justice.fr – 01.44.41.88.40

**Mme Fanny TEMAM**

Magistrate issue de la promotion 2015, elle occupa le poste de juge des enfants à Meaux en 2017 puis de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité du Raincy en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2024.

CRF CA de Paris – CRF placée

fanny.temam@justice.fr – 06 01 43 35 70



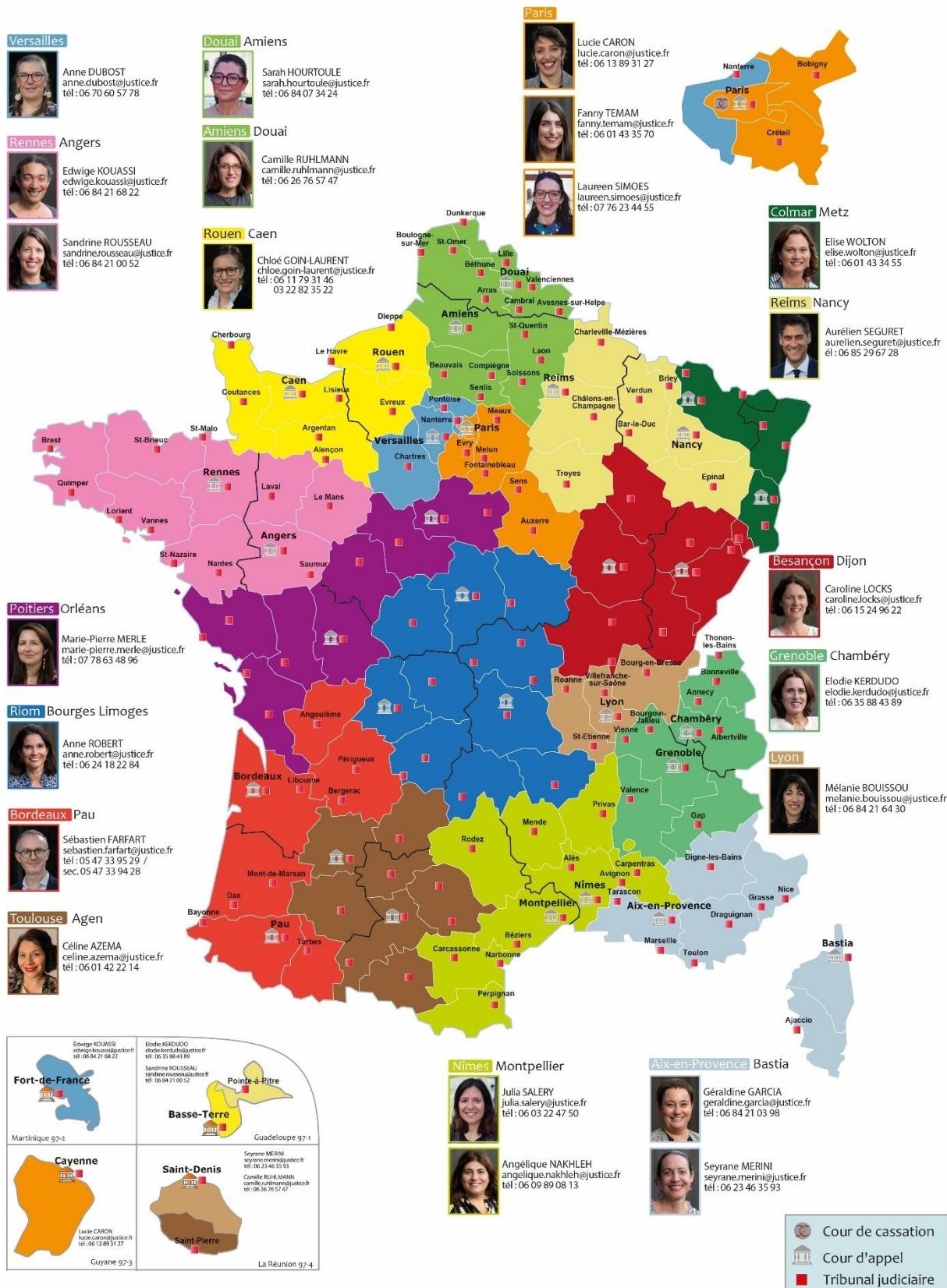
photo
coming soon

En cours de remplacement

CRF CA de Colmar et Metz

– 06 01 43 34 55

Les 16 ressorts des coordonnateurs régionaux de formation (au 03 février 2026)



F. LE DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE



M. Tarik LAKSSIMI, Sous-directeur du Département recherche et documentation

Agrégé des facultés de droit, Tarik Lakssimi est professeur des universités en droit privé et sciences criminelles. Titulaire d'un doctorat en droit, il a réalisé sa thèse, publiée aux éditions Dalloz, sur la distinction entre droits réels et droits personnels. Ses recherches portent principalement sur le droit des contrats, le droit des biens et la procédure civile. Auteur de nombreuses publications doctrinaires dans ces domaines, il a également exercé pendant dix ans auprès d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Fort de cette double expérience de chercheur et de praticien, il dirige aujourd'hui le département recherche de l'École Nationale de la Magistrature



Mme Clarisse BLANC, Chercheure

Docteure en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Poitiers, Clarisse Blanc a soutenu sa thèse sur La répression du fait culturel en mai 2025. Ses spécialisations portent sur le droit pénal général, le droit pénal spécial et la procédure pénale, domaines dans lesquels elle a dispensé de nombreux enseignements. Ses travaux de recherche portent plus spécialement sur le procès pénal et le droit pénal comparé. Elle sera en charge des projets de recherche du département relatifs à la procédure pénale, ainsi que ceux relatifs aux évolutions de l'office du juge, dans une perspective comparée et internationale.



Mme Adélaïde CHEVALLIER, Chercheure

Doctorante en droit privé et chargée d'enseignement à l'Université de Bordeaux, Adélaïde Chevallier soutiendra le 5 décembre prochain une thèse proposant une analyse contractuelle des œuvres libres (aussi dites open source). Ayant rejoint l'École en mai dernier en tant qu'assistante de recherche (en remplacement d'Edwige Polloni), elle a déjà contribué au développement structurel du département en cette qualité. Désormais recrutée en tant que chercheure, elle mettra à profit son expertise sur les transformations du droit à l'ère numérique, analysées dans sa thèse sous le prisme de l'open source, pour contribuer particulièrement aux travaux de recherche de l'axe IA du département.



Mme Laïssa FERREIRA, Chercheure

Docteure en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse, Laïsa Ferreira a réalisé sa thèse sur le domaine intellectuel saisi par le formalisme. Elle est spécialisée en droit du numérique (IA, réglementation, blockchain, science ouverte), domaine dans lequel elle a dispensé plusieurs enseignements. Elle a une connaissance approfondie du formalisme en raison de sa thèse qui porte sur le sujet. Elle sera mobilisée pour l'axe sur les pratiques judiciaires en procédure civile, qui nécessitent une connaissance approfondie du formalisme, mais aussi sur l'IA dans la justice.

Le département bénéficie également du renfort de deux assistants de justice :



Mme Alyssia FAVRE

Doctorante en histoire du droit pénal et de la procédure pénale à l'Université de Bordeaux, les travaux d'Alyssia Favre portent sur la contribution de la preuve scientifique à la manifestation de la vérité. Ses axes de recherche portent essentiellement sur le droit pénal, la procédure et l'histoire de la justice criminelle. Elle soutiendra sa thèse en juillet prochain.



M. Marc SERVANT

Doctorant en droit international public à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, Marc Servant est diplômé de droit public et de droit international des droits de l'Homme. Ses travaux portent sur les techniques de modulation des traités internationaux en matière de protection internationale des droits fondamentaux. Il est notamment en charge des Cahiers de la Justice sur l'antenne parisienne de l'École nationale de la magistrature.

Le département bénéficie enfin de l'appui de **Mme Edwige POLLONI**, secrétaire administrative.

Ce département a en charge :

De mener la mission de recherche confiée à l'École nationale de la magistrature en matière de pratiques judiciaires comparées qui s'articule autour de trois axes stratégiques :

1. Les nouveaux offices du juge
2. Les procédures et pratiques judiciaires
3. L'intelligence artificielle

Dans ces thématiques, le département a pour objectif :

- D'enrichir la réflexion académique au profit des formations de l'École (FC, FI, DFPS).
- De contribuer au rayonnement scientifique de l'École à travers ses activités scientifiques (colloques, conférences) et ses publications (revues, rapports d'activités).

G. LE DEPARTEMENT DOCUMENTATION ET ARCHIVES



Mme Guillemette HYBOIS, cheffe de service

Chargée d'étude documentaire principale, elle occupe la fonction de documentaliste de 1992 à 1996 au CNOSF, puis en 1997 à la direction technique de Suez. De 1998 à 2008 elle travaille au ministère de la défense comme cheffe de bureau veille et recherches documentaires puis cheffe de projets en informatique documentaire. En aout 2008 elle devient cheffe de la bibliothèque du Conseil d'Etat. En octobre 2011, elle occupe le poste de responsable du pôle info-doc à l'INSEP, puis en octobre 2014, celui de responsable du centre de ressources documentaires à la Villa Arson. Elle rejoint l'ENM en octobre 2014 comme chargée de mission archives puis comme cheffe de service.



Mme Mireille BARTHES, adjointe à la cheffe de service

Bibliothécaire adjointe spécialisée, elle intègre en 1991 la BnF. Elle rejoint l'ENM en 1994 comme adjointe du conservateur. Elle participe à la gestion des collections et à leur mise à jour, et au pilotage de projets.

Ce service a pour mission de :

- Mettre à jour, d'enrichir et de valoriser les collections en rapport avec les domaines d'enseignement de l'ENM sur le portail documentaire
- Réaliser des veilles juridiques civiles et pénales pour suivre les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles,
- Réaliser des bibliographies pour approfondir les domaines d'enseignement,
- Réaliser un panorama de presse quotidien,
- Valoriser les travaux de recherche,
- Organiser des rencontres autour d'auteurs et de magistrats,
- Élaborer la politique d'archivage de l'ENM,
- Gérer les archives administratives et pédagogiques de l'ENM

Il vous transmet les identifiants pour vous connecter aux bases de données juridiques auxquelles l'ENM est abonnée. **Ces codes sont strictement confidentiels. Ils ne doivent pas être transmis.**

Portail documentaire

<https://redoc-bibliotheque.enm.justice.fr/accueil-portail.aspx>

Vous pouvez nous contacter sur biblio.enm@justice.fr

VI-LES SÉQUENCES ET CALENDRIERS DE LA FORMATION

La formation à l'École nationale de la magistrature fait alterner les périodes de formation pratique en stage de découverte ou de professionnalisation et les périodes de formation théorique à Bordeaux.

SÉQUENCES	DURÉE
Stage avocat	12 semaines <i>(dont une consacrée au tronc commun de formation initiale Haute Fonction Publique, et plusieurs journées destinées à une première expérimentation de modules de formations communes suivis avec les élèves et dans les écoles d'avocats autour des déontologies respectives des deux professions et de la mise en pratique de la relation entre les deux professions)</i>
Études	35 semaines <i>(dont 4 semaines d'accueil et une semaine d'épreuves de fin d'études) 1 semaine en distanciel dédiée au parcours de préparation à la certification PIX et au « tronc commun haute fonction publique »</i>
Stage juridictionnel	41 semaines <u>Justice civile</u> : 13 semaines dont <ul style="list-style-type: none">• 5 semaines chambre de proximité et/ou juge des contentieux de la protection• 8 semaines siège civil du tribunal judiciaire <i>(dont 3 semaines contentieux des affaires familiales)</i> <u>Justice pénale</u> : 19 semaines dont <ul style="list-style-type: none">• 6 semaines parquet• 5 semaines instruction <i>dont 3 journées au greffe</i>• 3 semaines siège pénal majeur dont découverte de la fonction du juge des libertés et de la détention• 5 semaines application des peines <i>dont 3 journées au greffe</i> <u>Justice des mineurs (civile et pénale)</u> : <ul style="list-style-type: none">• 5 semaines juge des enfants <i>dont 3 journées au greffe</i> Durant le stage juridictionnel, et dans le cadre de l'organisation choisie par les directrices et directeurs de centre de stage, les élèves effectueront : <u>Un stage pénitentiaire (milieu fermé)</u> en établissement pénitentiaire dans les missions de surveillant : 2 semaines <u>Un stage dans les services d'enquêtes</u> du ressort : 2 semaines Ils effectueront en outre la journée de partage et d'échange dans le cadre du Tronc commun Haute Fonction Publique.
Stage direction de greffe / Accès au droit	1 semaine
Stages partenaires : PJJ/SPIP/Commissaires de justice	3 semaines
Stage Cour d'Appel	2 semaines
Stages extérieurs	5 semaines
Modules « Tronc commun haute fonction publique »	1 semaine
Choix du poste	1 semaine
Préparation (théorie) aux premières fonctions	4,5 semaines
Stage de préparation aux premières fonctions	8 semaines dont 4 semaines sur le lieu des premières fonctions
Congés et autorisations d'absence	16 semaines
Séquences d'évaluation	Période
Evaluations de fin d'études	Février 2027
Evaluations de l'aptitude en fin de stage juridictionnel	Janvier 2028
Examen d'aptitude et de classement	Janvier 2028

CALENDRIER DE LA FORMATION DES AUDITEURS(TRICES) DE JUSTICE

Année 2026

- Accueil de la promotion : du 16 février au 15 mars 2026
- Parcours PIX et Tronc commun Haute fonction publique (distanciel) : du 16 au 23 mars 2026
- Stage avocat : du 24 mars au 14 juin 2026
- Période d'études : du 15 juin au 26 juillet 2026
- Congés d'été : du 27 juillet au 23 août 2026
- Période d'études : du 24 août au 20 décembre 2026
- Congés de fin d'année : du 21 décembre au matin au 03 janvier 2027 au soir
Congés : du 21 décembre au 28 décembre 2026 + Congé de fractionnement : le 29 décembre 2026 + Autorisation d'absence : du 30 au 31 décembre 2026

Année 2027

- Période d'études : du 04 janvier au 21 février 2027
- Autorisation d'absence : les 22 février et 23 février 2027 (**Révision**)
- **Epreuves de fin d'études : du 24 février au 26 février 2027**
- Congés : du 27 février matin au 7 mars 2027 au soir
- Stage juridictionnel : du 08 mars au 01 août 2027
- Congés d'été : du 02 août au matin au 22 août 2027 au soir
- Stage juridictionnel : du 23 août au 22 décembre 2027
- Congés de fin d'année : du 23 décembre au matin au 02 janvier 2028 au soir
Congés : du 23 décembre au 29 décembre 2027 + Congés de fractionnement : les 30 & 31 décembre 2027

Année 2028

- Stage juridictionnel : du 03 janvier au 16 janvier 2028
- Autorisation d'absence : le 17 janvier 2028 (**Délai de route**)
- **Epreuves écrites de classement et d'aptitude : du 18 janvier au 19 janvier 2028**
- Amphi Outre-Mer et placés : du 20 janvier au 23 janvier 2028
- Stage direction de greffe : du 24 janvier au 30 janvier 2028
- **Epreuves orales : du 31 janvier au 25 février 2028 (A confirmer)**
- Stage partenaires (PJJ, SPIP, commissaire de justice) : du 31 janvier au 20 février 2028
- Stage cour d'appel et modules Tronc commun Haute Fonction Publique effectués en demi-promotion :

Demi-Promotion A	Demi-Promotion B
Stage cour d'appel : du 21 février au 05 mars 2028 Congés : du 06 mars au matin au 12 mars 2028 au soir <i>Congés : du 06 mars au 09 mars 2028 + Autorisation d'absence : le 10 mars 2028</i> Tronc commun Haute Fonction Publique : du 13 mars au 19 mars 2028	Congés : du 21 février au matin au 27 février 2028 au soir <i>Congés : du 21 février au 24 février 2028 + Autorisation d'absence : le 25 février 2028</i> Tronc commun Haute Fonction Publique : du 28 février au 05 mars 2028 Stage cour d'appel : du 06 mars au 19 mars 2028
<ul style="list-style-type: none">• Stage extérieur : du 20 mars au 21 avril 2028• Publication des résultats : le 19 avril 2028 (A confirmer)• Processus de choix du poste : du 22 avril au 30 avril 2028• PPF Outre-Mer et formation « devenir Maître de stage » : le 03 mai 2028• PPF théorique : du 04 mai au 04 juin 2028• Stage de préparation aux premières fonctions : du 05 juin au 02 juillet 2028• Congés : du 03 juillet au matin au 05 juillet 2028 au soir (Délai de route)• Stage de préparation aux premières fonctions sur site d'affectation : du 06 juillet au 06 août 2028• Congés d'été : du 07 août au matin au 31 août 2028 au soir• Prestation de serment : le 01 septembre 2028 (A confirmer)• Installation : le 01 septembre 2028 (A confirmer)	

VII- LES OBJECTIFS DES SÉQUENCES DE FORMATION

La période d'accueil (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- Des éléments de culture judiciaire
- Les modules valeurs de la République du tronc commun de formation initiale Haute fonction publique,
- Des réflexions sur le rôle et la place du magistrat et sur le besoin de justice
- La présentation des enseignements des pôles fonctionnels et transversaux au travers des conférences introducives animées par les doyens de pôles et de séquences relatives à l'environnement judiciaire et institutionnel du magistrat
- Une identification du rôle de chaque acteur de la chaîne pénale et du procès civil, le cheminement d'un dossier
- La préparation au stage avocat

Le stage avocat sera orienté vers :

- La connaissance du métier d'avocat
- La pratique des droits de la défense devant l'ensemble des juridictions y compris au sein des départements d'outre-mer pour une partie des auditeurs de justice
- L'appréhension de la demande de justice et sa mise en forme par l'avocat
- L'appréhension de la relation au justiciable à tous les stades de la procédure
- Le suivi de modules de formation commune avec les élèves avocats dispensés dans les écoles d'avocats

La période d'études (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers l'acquisition :

- Des compétences fondamentales du métier de magistrat autres que techniques
- Des éléments d'environnement dont la connaissance est nécessaire à l'exercice de la plupart des fonctions
- Des techniques professionnelles fondamentales communes aux différentes fonctions (prise de décision, écrit judiciaire, oralité judiciaire)
- Des techniques professionnelles spécifiques relevant des « cœurs de métier » de chaque fonction

Le stage juridictionnel dans un tribunal judiciaire sera orienté vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la juridiction
- La mise en pratique des techniques professionnelles communes et des « cœurs de métier » de chaque fonction
- La connaissance des partenaires du magistrat (administration pénitentiaire, services d'enquête)
- Une première approche du rôle des chefs de juridiction et de directeur de greffe dans le pilotage de la juridiction
- L'identification des personnels contribuant au fonctionnement de la juridiction, leur rôle et attributions

Le stage auprès de la direction de greffe sera orienté vers :

- La connaissance du rôle et du travail de la direction de greffe, du greffe et plus globalement du fonctionnement de l'équipe juridictionnelle
- La connaissance du réseau des points justice et des activités qui y sont menées auxquelles chaque élève magistrat doit prendre en qualité d'observateur
- Une première approche du réseau des points justice et des services transversaux (SAUJ, BAJ...)

Le stage extérieur sera orienté vers :

- L'immersion dans un environnement professionnel autre que judiciaire afin de favoriser l'esprit d'ouverture de l'auditeur de justice, lui permettre de développer ses capacités d'adaptation et d'acquérir une culture générale de l'entreprise, de l'administration ou des institutions nationales
- La participation active aux activités quotidiennes de la structure d'accueil

Le stage auprès des partenaires directs de l'institution judiciaire comprendra :

- Un stage d'une semaine auprès d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation (pouvant inclure un temps dans un point justice en lien avec un établissement pénitentiaire)
- Un stage d'une semaine auprès d'un service de la protection judiciaire de la jeunesse
- Un stage d'une semaine auprès d'un commissaire de justice

Ces trois périodes étant orientées vers la connaissance de l'organisation, du fonctionnement et de l'activité de ces trois partenaires directs de l'institution judiciaire.

Le stage cour d'appel sera orienté vers :

- La découverte des chambres de la cour d'appel et du parquet général
- La déclinaison au deuxième degré de juridiction de la fonction choisie
- La connaissance du rôle des chefs de cours
- La connaissance du rôle du service administratif régional

La période de préparation théorique aux premières fonctions (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- La connaissance approfondie des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction choisie
- La connaissance des éléments d'environnement propres à l'exercice de la fonction choisie
- L'acquisition de la capacité à la gestion d'un cabinet
- Le positionnement du magistrat dans son environnement professionnel et son rôle d'animateur d'une équipe
- L'approfondissement des réflexions sur l'éthique et la déontologie du magistrat

La période du stage de préparation aux premières fonctions (dans un tribunal judiciaire) sera orientée vers :

- La mise en œuvre pratique de l'ensemble des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction choisie

Le stage au sein de la juridiction d'affectation sera orienté vers :

- La découverte de la juridiction d'affectation (en premier poste)
- La préparation de la transmission des dossiers
- L'assistance à l'assemblée générale
- La présentation aux principaux partenaires de la fonction.

Tronc commun des formations initiales des 3 versants de la haute fonction publique : Cette formation se répartit en deux blocs.

Le premier bloc, à 90 % distanciel, est de l'ordre de 80 heures. Il s'articule autour de 6 thématiques :

- valeurs de la République ;
- transition numérique ;
- transition écologique ;
- inégalités-pauvreté ;
- rapports à la science ;
- sécurité, défense nationale et renseignement ;

En dehors du module valeurs de la République, les cinq autres sont constitués d'éléments de connaissances de fond puis d'aspects pratiques. Selon les thématiques, les premières représentent un volume plus ou moins prépondérant.

A titre d'exemple, le module transition numérique, élaboré par trois écoles dont l'ENM, comporte une partie consacrée aux connaissances fondamentales de l'environnement numérique, les deux autres étant dédiées à deux déclinaisons métier : la conception d'outils numérique, l'accompagnement des changements induits par la transformation numérique. Le module inégalités pauvreté est quant à lui construit autour de 6 modules à haut contenu de culture générale sur la thématique. A noter qu'un nouveau module sur l'intelligence artificielle a été ajouté en 2025.

Le second bloc est constitué d'une activité dénommée « journée de partage et d'échange ». Cette journée consiste en un travail collectif de réflexion des élèves, des 21 écoles et organismes membres du tronc commun de la haute fonction publique, qui se trouvent en stage sur un territoire identique. La semaine au cours de laquelle a lieu la réunion est fixée en fin d'année, pour l'année n+1, en concertation avec les référents des 21 membres. Cette réunion, dont la thématique est proposée par les élèves, tout comme sa préparation, est conduite par un animateur mandaté par l'INSP. Les effectifs seront divisés sur quatre sessions et plusieurs groupes par région pourront être constitués.

VIII- LE CONTENU DES SÉQUENCES DE FORMATION

Volumes horaires des enseignements répartis par pôles de formation pendant la période de scolarité initiale pour la promotion 2026

Ces volumes horaires sont communiqués à titre indicatif et sous réserve du programme définitif de la période de scolarité. Ils ne concernent que les enseignements obligatoires.

296 demi-journées de formation ¹ pendant la période de scolarité (hors semaines d'accueil et échanges AIAKOS) (soit 148 jours)	
Pôle « processus de décision et de formalisation de la justice civile »	59,5 demi-journées dont 44 en directions d'études (y compris l'assistance éducative)
Pôle « processus de décision et de formalisation de la justice pénale »	76,5 demi-journées dont 60,5 en directions d'études (y compris JE pénal)
Pôle « Humanités Judiciaires »	9 demi-journées
Pôle « Communication Judiciaire »	33 demi-journées dont 26 demi-journées de simulations
Pôle « Environnement Judiciaire »	14,5 demi-journées
Pôle « Administration de la Justice »	13 demi-journées
Pôle « Dimension internationale de la Justice »	27,5 demi-journées (dont 20 demi-journées pour les semaines d'échange AIAKOS)
Pôle « Economique, social et environnemental »	8 demi-journées
Anglais	23 demi-journées (23 séances de 2 heures)
Tronc commun haute fonction publique	6 demi-journées
Temps de travail personnel (consacré à la préparation des directions d'étude, à la réalisation des exercices pédagogiques à restituer aux formateurs, à la prise de connaissance des outils d'e-formation, aux activités collectives...)	37 demi-journées
Activités ou autres séquences hors pôle ou multi-pôles	9 demi-journées

Pour information : volumes horaires affectés aux pôles de formation pendant les deux semaines d'accueil
(40 demi-journées)

- Pôle civil : 5 demi-journées
- Pôle pénal : 5 demi-journées
- Pôle humanités judiciaires : 9 demi-journées
- Pôle administration de la justice : 2,5 demi-journées
- Pôle environnement judiciaire : 2 demi-journées
- Pôle communication judiciaire : 2 demi-journées
- Pôle économique, social et environnemental : 1 demi-journée
- Pôle dimension internationale de la justice : 3 demi-journées
- Parcours DILCRAH : 2 demi-journées
- Tronc commun haute fonction publique : 4 demi-journées
- Activités ou autres séquences hors pôle ou multi-pôles : 4,5 demi-journées

¹ Sont uniquement comptabilisés dans les demi-journées, les conférences, les directions d'études, les ateliers et les modules e-learning. Certaines demi-journées permettent de positionner deux séquences de 2 heures ce qui explique l'écart global.

PÔLE DE FORMATION
« PROCESSUS DE DÉCISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE CIVILE »

Formation initiale théorique de niveau 1 « Études »

(commune à tous les auditeurs (trices))

Principales compétences fondamentales travaillées

- **Raisonnement juridique et prise de décision :**
 - Mettre en œuvre un raisonnement juridique rigoureux, logique, inductif/déductif, pertinent
 - ...en vue d'une prise de décision fondée en droit et en fait, impartiale, exécutable
 - Au-delà du doute légitime, prendre une décision et trancher un litige
- **Connaissances juridiques appliquées :**
 - Identifier et utiliser avec pertinence la règle de droit adaptée à la situation
 - Garantir le principe du contradictoire
 - Identifier et garantir le cadre procédural
 - Mobiliser et approfondir ses connaissances juridiques
- **Gestion de l'information :**
 - Repérer dans une masse de données les points essentiels et les distinguer de l'accessoire
 - Rechercher et hiérarchiser les informations utiles
 - Effectuer une synthèse, en fonction d'une situation ou d'un dossier, claire, concise, exhaustive et pertinente

Contenu de la formation

Le processus commun de la décision du juge civil et sa formalisation (fonctions juge, juge des contentieux de la protection, juge des enfants)

- L'office du juge civil
- Les principes directeurs du procès civil
- Les procédures écrite et orale en première instance
- L'analyse du dossier et la prise de décision
- La preuve
- La méthodologie de la formalisation de la décision
- L'exécutabilité de la décision
- La résolution amiable des différends
- Découverte du juge de la mise en état, du juge des référés et du juge de l'exécution

Contentieux spécialisés : Affaires familiales, Assistance éducative, Contentieux de la protection (baux d'habitation, crédit à la consommation, protection des majeurs vulnérables, surendettement), Réparation du préjudice corporel ; Contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale, Contentieux civil des libertés.

Formation initiale pratique de niveau 1

(commune à tous les auditeurs (trices))

- Stage avocat
- Stage commissaire de justice
- Stage juridictionnel :
 - Juge au tribunal judiciaire dont juge aux affaires familiales
 - Juge des contentieux de la protection
 - Juge des enfants

Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »

(en lien avec une fonction choisie)

Principales compétences fondamentales travaillées

- **Raisonnement juridique et prise de décision :**
 - Mettre en œuvre un raisonnement juridique rigoureux, logique, inductif/déductif, pertinent
 - ...en vue d'une prise de décision fondée en droit et en fait, impartiale, exécutable
 - Au-delà du doute légitime, prendre une décision et trancher un litige
- **Connaissances juridiques appliquées :**
 - Identifier et utiliser avec pertinence la règle de droit adaptée à la situation
 - Garantir le principe du contradictoire
 - Identifier et garantir le cadre procédural
 - Mobiliser et approfondir ses connaissances juridiques

<ul style="list-style-type: none"> Gestion de l'information : <ul style="list-style-type: none"> Repérer dans une masse de données les points essentiels et les distinguer de l'accessoire Rechercher et hiérarchiser les informations utiles Effectuer une synthèse en fonction d'une situation ou d'un dossier claire, concise, exhaustive et pertinente
<i>Contenu de la formation</i>
Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées (juge au tribunal judiciaire, juge des contentieux de la protection, juge des enfants, juge placé)
Approfondissement et actualisation des connaissances
Dialogue inter-fonctionnel, dynamique partenariale, politique de l'amiable, gestion de cabinet
Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec une fonction choisie)
Stage de préparation aux premières fonctions : <ul style="list-style-type: none"> Juge au tribunal judiciaire dont juge aux affaires familiales, Juge des contentieux de la protection, Juge des enfants, Juge placé, Stage cour d'appel

PÔLE DE FORMATION
« PROCESSUS DE DECISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE PÉNALE »

Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »
 (commune à tous les auditeurs (trices)

Principales compétences fondamentales travaillées

- **Raisonnement juridique et prise de décision :**
 - Mettre en œuvre un raisonnement juridique rigoureux, logique, inductif/déductif, pertinent
 - ...en vue d'une prise de décision fondée en droit et en fait, impartiale, exécutable
 - Au-delà du doute légitime, prendre une décision et trancher un litige
- **Connaissances juridiques appliquées :**
 - Identifier et utiliser avec pertinence la règle de droit adaptée à la situation
 - Garantir le principe du contradictoire
 - Identifier et garantir le cadre procédural
 - Mobiliser et approfondir ses connaissances juridiques
- **Gestion de l'information :**
 - Repérer dans une masse de données les points essentiels et les distinguer de l'accessoire
 - Rechercher et hiérarchiser les informations utiles
 - Effectuer une synthèse, en fonction d'une situation ou d'un dossier, claire, concise, exhaustive et pertinente

Contenu de la formation

Le processus de décision pénale (fonctions parquet, juge d'instruction, juge des enfants dans ses attributions pénales, siège pénal, juge de l'application des peines) :

La phase pré-sentencielle :

- Les cadres, compétences et pouvoirs d'enquête
- La stratégie, direction et l'orientation de l'enquête
- La validité des procédures
- Les atteintes aux libertés
- La saisine des juridictions pour mineurs et les spécificités procédurales
- Les acteurs partenaires

La phase sentencielle :

- La préparation et la tenue de l'audience
- Le délibéré
- Les peines correctionnelles
- La méthodologie du jugement pénal
- Les spécificités des audiences de jugement des mineurs
- Les mesures éducatives et les peines correctionnelles prononcées par les juridictions pour mineurs
- Le suivi des mineurs dans le cadre de la période de mise à l'épreuve

-La phase post-sentencielle :

- La mise à exécution des peines
- Les acteurs, compétences et procédures
- Le régime et le suivi des peines restrictives de liberté
- La prise en charge des peines privatives de liberté
- Les aménagements de peine
- Les mesures de sûreté
- Les attributions du juge des enfants en phase post-sentencielle

Formation initiale pratique de niveau 1

(commune à tous les auditeurs (trices))

- Stage avocat
- Stage services d'enquête
- Stage pénitentiaire
- Stage en service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Stage en service de protection judiciaire et de la jeunesse
- Stage juridictionnel :
 - Parquet
 - Juge d'instruction
 - Juge des libertés et de la détention
 - Siège pénal
 - Juge de l'application des peines
 - juge des enfants

Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »

(en lien avec une fonction choisie)

Principales compétences fondamentales travaillées

- **Raisonnement juridique et prise de décision :**
 - Mettre en œuvre un raisonnement juridique rigoureux, logique, inductif/déductif, pertinent
 - ...en vue d'une prise de décision fondée en droit et en fait, impartiale, exécutable
 - Au-delà du doute légitime, prendre une décision et trancher un litige
- **Connaissances juridiques appliquées :**
 - Identifier et utiliser avec pertinence la règle de droit adaptée à la situation
 - Garantir le principe du contradictoire
 - Identifier et garantir le cadre procédural
 - Mobiliser et approfondir ses connaissances juridiques
- **Gestion de l'information :**
 - Repérer dans une masse de données les points essentiels et les distinguer de l'accessoire
 - Rechercher et hiérarchiser les informations utiles
 - Effectuer une synthèse en fonction, d'une situation ou d'un dossier, claire, concise, exhaustive et pertinente

Contenu de la formation

Approfondissement des contentieux procédures et pratiques spécifiques aux futures fonctions exercées (substitut et substitut placé, juge d'instruction, juge, juge des contentieux de la protection, juge des enfants, juge de l'application des peines, juge placé).

Formation initiale pratique de niveau 2

(en lien avec une fonction choisie)

Stage de préparation aux premières fonctions :

- Substitut
- Substitut placé
- Juge d'instruction
- Juge
- Juge des contentieux de la protection
- Juge des enfants
- Juge de l'application des peines
- Juge placé

Stage cour d'appel

PÔLE DE FORMATION « HUMANITÉS JUDICIAIRES »

Formation initiale théorique de niveau 1 « Études »

(commune à tous les auditeurs (trices))

Principales compétences fondamentales travaillées

- **Appropriation des règles éthiques et déontologiques** en faisant preuve d'indépendance, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté, de conscience professionnelle, de dignité, de respect et d'attention portés à autrui, de réserve et de discréetion
- **Compréhension des enjeux :**
 - Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire
 - Prendre en compte l'organisation et les modes de fonctionnement des personnes et des services apportant leur concours à la justice
 - Evaluer les répercussions des décisions prises

Contenu de la formation

Destiné à ouvrir l'esprit des auditeurs(trices) de justice sur le monde judiciaire d'une part, et son environnement, d'autre part, le pôle Humanités Judiciaires organise ses enseignements autour de quatre grands thèmes :

La culture judiciaire :

- Histoire de la Justice et de la magistrature
- Approche sociologique de la magistrature et de l'acte de juger
- Le rituel judiciaire et le serment

La place de la justice dans la société :

- Le rôle et le fonctionnement du CSM
- La représentation de la justice et les attentes des justiciables

L'éthique et la déontologie des magistrats :

- Introduction à la déontologie des professions de magistrat et d'avocat
- Statut des auditeurs de justice en stage
- Le statut des magistrats
- Réflexions sur les obligations déontologiques des magistrats

L'acte de juger et l'office du magistrat aujourd'hui :

- Les biais de jugement et la prise en compte des émotions
- L'impact des nouvelles technologies
- Réflexion sur la prise de décision

Formation initiale pratique de niveau 1

(commune à tous les auditeurs (trices)))

- Stage avocat
- Stage juridictionnel
- Stage extérieur

Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »

(en lien avec une fonction choisie)

Principales compétences fondamentales travaillées

- **Appropriation des règles éthiques et déontologiques** en faisant preuve d'indépendance, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté, de conscience professionnelle, de dignité, de respect et d'attention portés à autrui, de réserve et de discréetion
- **Compréhension des enjeux :**
 - Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire
 - Evaluer les répercussions des décisions prises

Contenu de la formation

Intervention du Conseil Supérieur de la Magistrature et de la Direction des services judiciaires en vue de la prise de fonction des auditeurs(trices) : les nominations, les incompatibilités, la carrière, l'évaluation, l'entretien déontologique, le SAVD, le collège de déontologie, la gestion des ressources humaines dans la magistrature.

PÔLE DE FORMATION
« COMMUNICATION JUDICIAIRE »

Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »

(commune à tous les auditeurs (trices))

Principales compétences fondamentales travaillées

Sens de la situation :

- Adapter une posture adaptée à la situation
- Faire preuve d'une juste autorité

Maîtrise de soi :

- Repérer et gérer des émotions et celles des autres
- Gérer son stress et celui des autres
- Gérer des aléas

Communication :

- Adopter une communication orale accessible/compréhensible, précise, claire
- Adopter une communication écrite accessible/compréhensible, précise, claire
- Adopter un style de communication écrite et orale pondéré, non partisan
- Ajuster son mode de communication : adapté à chaque interlocuteur, avec autorité ou humilité selon la situation
- Faciliter, cadrer et recentrer les échanges
- Expliquer les décisions prises

Ecoute :

- Mettre en œuvre les techniques d'écoute active
- Respecter l'équilibre des temps de parole
- Ne pas interrompre ou interrompre avec tact
- Adopter une posture attentive
- Créer les conditions favorables à l'expression des parties

Contenu de la formation

Le pôle communication judiciaire a pour objectifs de permettre aux auditeurs(trices) d'acquérir des savoirs et des méthodes utiles à la conduite des audiences et entretiens en public ou de cabinet, et ce, dans le cadre de toutes les fonctions. Il vise également à l'acquisition des principes d'une communication publique dans le respect des principes directeurs et des règles déontologiques.

La communication avec le justiciable : les techniques d'entretien

- L'entretien judiciaire avec l'enfant
- L'entretien judiciaire avec l'adulte au pénal
- L'entretien judiciaire avec des personnes vulnérables

Les situations d'audience publiques ou de cabinet

- La retranscription des actes du juge d'instruction
- Regards croisés sur l'audience correctionnelle
- Les simulations d'audiences civiles et pénales
- Le magistrat et les émotions

La communication avec les médias

- La communication institutionnelle
- Le magistrat et la médiatisation d'un dossier

Formation initiale pratique de niveau 1

(commune à tous les auditeurs (trices))

Stage juridictionnel

Stage extérieur

Formation initiale théorique et pratique de niveau 2

L'intervision

La communication avec les médias (Préparation aux premières fonctions PARQUET)

PÔLE DE FORMATION « ADMINISTRATION DE LA JUSTICE »
Formation initiale théorique de niveau 1 « Études » (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Principales compétences fondamentales travaillées</i>
<p>Compréhension des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire • Prendre en compte l'organisation et les modes de fonctionnement des personnes et des services apportant leur concours à la justice <p>Travail au sens d'un collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au bon fonctionnement de la communauté de travail juridictionnelle • Collaborer avec différents partenaires extérieurs • Animer une équipe et organiser le travail • Maîtriser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution judiciaire • Avoir l'esprit d'initiative <p>Gestion de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les modes de fonctionnement et les outils de travail utiles
<i>Contenu de la formation</i>
<p>L'organisation de l'administration de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La place de la justice dans l'Etat • L'organisation et les missions du Ministère de la Justice • L'administration des juridictions : organisation et fonctionnement, missions et rôles des services déconcentrés <p>L'administration des moyens de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources humaines : le greffe, l'équipe juridictionnelle, le management, le dialogue social • Le budget de la justice : le cadre budgétaire, les enjeux liés à la maîtrise des frais de justice, l'aide juridictionnelle <p>L'administration au quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La communauté de travail : les relations avec le greffe, le partenariat avec l'école nationale des greffes • Les pièces à conviction, l'AGRASC • Le partenariat : l'accès au droit et à la justice, les dispositifs partenariaux. <p>La transformation numérique de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les applicatifs métiers • Les outils de la transformation numérique
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs (trices))
<p>Stage juridictionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • semaines « greffe » et « direction de greffe » • stage extérieur <p>Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)</p>
<i>Principales compétences fondamentales travaillées</i>
<p>Travail au sens d'un collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au bon fonctionnement de la communauté de travail juridictionnelle • Collaborer avec différents partenaires extérieurs • Animer une équipe et organiser le travail • Maîtriser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution judiciaire • Avoir l'esprit d'initiative <p>Gestion de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les modes de fonctionnement et les outils de travail utiles

Gestion du temps :

- Identifier et gérer les priorités
- Déléguer à bon escient
- Faire face à l'urgence
- Mobiliser une grande force de travail avec efficacité

*Contenu de la formation***L'administration au quotidien :**

- L'organisation et la gestion du cabinet, l'animation d'équipe
- La gestion du temps et des flux
- Les bonnes pratiques professionnelles

La transformation numérique de la justice :

- L'environnement numérique du magistrat
- Les applicatifs « métiers »

PÔLE DE FORMATION « DIMENSION INTERNATIONALE DE LA JUSTICE »
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Principales compétences fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des enjeux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire ○ Prendre en compte l'organisation et les modes de fonctionnement des personnes et des services apportant leur concours à la justice • Travail au sens d'un collectif : <ul style="list-style-type: none"> ○ Collaborer avec différents partenaires extérieurs ○ Maîtriser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution judiciaire ○ Contribuer au bon fonctionnement de la communauté de travail juridictionnelle • Gestion de l'information : identifier les modes de fonctionnement et les outils de travail utiles
<i>Contenu de la formation</i>
<p>L'espace judiciaire européen</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Cour et la Convention européennes des droits de l'homme, la protection européenne des droits et libertés fondamentaux • La Cour de justice de l'Union européenne et le droit de l'Union européenne <p>Techniques et pratiques de l'entraide judiciaire internationale en matière civile et pénale</p> <ul style="list-style-type: none"> • La connaissance des institutions et des acteurs • La maîtrise des outils et des pratiques <p>Le droit et les pratiques judiciaires comparés</p> <p>Les juridictions internationales</p> <p>Les langues étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langue obligatoire : anglais • Langues facultatives : allemand, espagnol, italien
Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec la fonction choisie)
<ul style="list-style-type: none"> • L'entraide civile internationale • L'entraide pénale internationale • Procédures spécifiques aux futures fonctions exercées, approfondissement et actualisation des connaissances
SECTION LANGUES
<p>La section langues du pôle Dimension internationale de la justice s'articule autour de l'apprentissage obligatoire de l'anglais et facultatif de l'allemand, de l'espagnol ou de l'italien.</p>
<i>Objectifs de la formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture au monde et sensibilisation aux systèmes judiciaires étrangers • Enrichissement culturel et professionnel afin de favoriser la coopération judiciaire européenne et internationale • Acquisition ou perfectionnement des connaissances linguistiques nécessaires pour être plus performant à long terme dans un environnement professionnel européen et/ou international et ainsi nourrir le vivier de magistrats impliqués dans l'espace judiciaire européen
Uniquement pour l'anglais : valorisation et validation de niveau d'anglais par le biais du test TOEIC
<i>Volume de formation</i>
Anglais : 46 heures de cours en présentiel à raison de 2 heures par semaine Autres langues : 30 heures de cours à raison de 1 h 30 par semaine

PÔLE DE FORMATION « ENVIRONNEMENT JUDICIAIRE »	
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs(trices))	
<i>Principales compétences fondamentales travaillées</i>	
Compréhension des enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire • Prendre en compte l'organisation et les modes de fonctionnement des personnes et des services apportant leur concours à la justice • Evaluer les répercussions des décisions prises 	
Travail au sein d'un collectif : <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec différents partenaires extérieurs • Maîtriser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution judiciaire • Avoir l'esprit d'initiative 	
<i>Contenu de la formation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • L'expertise judiciaire (expertises et office du juge) • La délinquance et le délinquant : panorama criminologique et psychologique de l'auteur en complémentarité des séquences du pôle justice pénale • La dangerosité et la sanction, en écho avec les séquences du pôle justice pénale • La police technique et scientifique et la médecine légale • La victime et son préjudice • Une approche des violences conjugales • L'entretien avec une personne vulnérable • Les migrants • La radicalisation 	
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs(trices))	
Stage extérieur Stage SPIP Stage PJJ Stage commissaire de Justice	Stage greffe Stage pénitentiaire Stage avocat Stage en services d'enquête

PÔLE DE FORMATION « ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL »
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Principales compétences fondamentales travaillées</i>
<p>Raisonnement juridique et prise de décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un raisonnement juridique rigoureux, logique, inductif/déductif, pertinent • ...en vue d'une prise de décision fondée en droit et en fait, impartiale, exécutable • Au-delà du doute légitime, prendre une décision et trancher un litige <p>Compréhension des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire • Prendre en compte l'organisation et les modes de fonctionnement des personnes et des services apportant leur concours à la justice <p>Gestion de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer dans une masse de données les points essentiels et les distinguer de l'accessoire • Rechercher et hiérarchiser les informations utiles • Effectuer une synthèse en fonction d'une situation ou d'un dossier <p>Travail au sein d'un collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec différents partenaires extérieurs • Avoir l'esprit d'initiative • Maîtriser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution judiciaire
<i>Contenu de la formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation au contexte socio-économique et au dialogue social • Sensibilisation à la détection et au traitement de la fraude • Découverte de l'entreprise, des juridictions sociales et des partenaires de la justice en matière économique et sociale • Sensibilisation à la situation financière des personnes physiques (source de revenus, aides sociales, précarité économique) • Sensibilisation à la thématique du mal logement • Sensibilisation à la thématique de la santé et de la qualité de vie au travail • Initiation à la comptabilité des entreprises • L'utilisation des barèmes et l'office du juge • Approche des contentieux liés à l'environnement
Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec la fonction choisie)
Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées au pénal (délinquance économique, financière et technique) et civil (surendettement, crédit à la consommation, tutelles et gestion du patrimoine, contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale)

IX-LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plusieurs méthodes et formats pédagogiques seront utilisés pendant les périodes de formations communes à Bordeaux :

- **Les directions d'études** : les auditeurs(trices) de justice sont répartis en petits groupes de travail d'une vingtaine d'auditeurs(trices) dont la composition est fixe durant toute la période d'études. Préparée par la lecture préalable d'un dossier documentaire ou d'un fascicule pédagogique, la direction d'études s'articule autour de l'étude de cas concrets ou de dossiers réels. Cette approche pratique, ainsi que la taille restreinte du groupe, favorisent une interaction importante entre le formateur et les auditeurs(trices).
Les directions d'études sont animées par un ou plusieurs membres du corps enseignant de l'Ecole.
- **Les simulations** : des exercices de simulations permettent aux auditeurs(trices) de vérifier leur capacité à mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises. Ces exercices sont réalisés à partir de dossiers réels et font l'objet d'une analyse critique par un magistrat expérimenté sur la base d'un support vidéo et en présence d'un psychologue ou d'un avocat. Pour en accentuer la vraisemblance, des élèves greffiers, des élèves avocats, des avocats en exercice peuvent y être associés.
- **Les outils d'e-ressource** : ils permettent d'introduire de l'interactivité entre les formateurs et les auditeurs(trices) pour leur permettre de préparer des directions d'études ou de contrôler l'assimilation des enseignements mais aussi de compléter les enseignements en présentiel.
- **Le travail en atelier** : réunion de plusieurs groupes de directions d'études, l'atelier permet une transmission des savoirs dans un cadre permettant un dialogue interactif entre des praticiens de terrain et les auditeurs(trices).
- **Les conférences** : destinées à actualiser les connaissances juridiques, à transmettre ou approfondir des connaissances sur une thématique transversale, une expérience professionnelle particulière, les conférences s'adressent à l'ensemble de la promotion. Elles sont le plus souvent préparées en amont par un petit groupe d'auditeurs(trices) qui intervient de manière plus active pendant la conférence. Chaque conférence est suivie de temps d'échanges et de débats avec les intervenants.
- **Les travaux écrits** : adaptés dans leur difficulté à la progression de l'auditeur(trice), ils permettent à celui-ci ou celle-ci de mettre en œuvre les acquisitions sous le contrôle d'un chargé de formation. Pour permettre aux auditeurs(trices) d'apprendre à maîtriser leur temps, certains devoirs sont réalisés en temps contraint.

Durant les périodes de stages, notamment en juridiction, la formation de l'auditeur se construit sur la base d'un compagnonnage entre un professionnel expérimenté et l'auditeur. Plusieurs formats pédagogiques sont alors mis en œuvre :

- **Les travaux écrits** : adaptés dans leur difficulté à la progression de l'auditeur(trice), ils permettent à celui-ci ou celle-ci de mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises à l'École durant la période d'études sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.
- **Les audiences** : elles permettent de la même façon à l'auditeur(trice) de mettre en œuvre les techniques spécifiques acquises à l'École afin de lui permettre progressivement d'en assurer la tenue sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.

X- L'AFFECTATION EN STAGE

A. LE CHOIX DES LIEUX

1 - Principes généraux (extraits du règlement intérieur)

Article 78-1 : En vue de l'affectation des auditeurs de justice et des stagiaires dans les centres et lieux de stage, la liste des postes offerts, notamment dans les différentes juridictions leur est communiquée.

Afin d'assurer le bon déroulement des stages, des incompatibilités absolues ou relatives peuvent être instituées par le directeur. Elles sont mentionnées dans le programme pédagogique.

Les incompatibilités relatives peuvent être levées par le directeur ou son représentant, après avis des délégués des deux auditeurs de justice ou des deux stagiaires désignés par leurs pairs, en regard des situations particulières sur demande motivée des auditeurs de justice et stagiaires concernés.

L'affectation des auditeurs de justice et des stagiaires dans les centres et lieux de stage est prononcée par décision du directeur de l'Ecole. Ces derniers font connaître leurs désiderata d'affectation dans le délai fixé par le directeur de l'Ecole.

Des critères de priorité sont fixés par le directeur de l'Ecole après avis des délégués de promotion.

Après répartition des auditeurs de justice et stagiaires répondant à ces critères de priorité dans les centres et lieux de stage, une répartition amiable est privilégiée.

Le directeur de l'Ecole peut au cours du stage modifier l'affectation d'un auditeur ou d'un stagiaire, soit à sa demande, soit d'office dans un intérêt pédagogique après audition de l'intéressé, ou en cas de manquement aux conditions d'affectation.

Article 78-2 : Les auditeurs et les stagiaires effectuent également durant leur scolarité des stages auprès des principaux partenaires de l'institution dont la durée et le contenu pédagogique sont fixés par le conseil d'administration sur proposition du directeur. Ces stages peuvent également revêtir un caractère d'ouverture et se dérouler auprès d'entreprises ou d'organismes n'ayant pas de relations habituelles avec l'institution judiciaire.

Article 79 : Les auditeurs effectuent durant leur scolarité un stage auprès d'un barreau ou comme collaborateur d'un avocat inscrit au barreau prévu par l'article 19 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958, dont le contenu pédagogique est fixé par une convention cadre établie avec les instances représentatives de la profession et validée par le conseil d'administration sur proposition du directeur.

Article 80 : Les dispositions de l'article 78-1 sont applicables à l'affectation des auditeurs dans les lieux d'exercice du stage auprès d'un barreau ou comme collaborateur d'un avocat inscrit au barreau.

2 - Le stage juridictionnel

La liste des lieux de stages juridictionnels est dressée à partir des propositions faites par les correspondants de l'Ecole dans les juridictions (coordonnateurs régionaux de formation et directeurs des centres de stage). Les auditeurs(trices) n'ont pas à proposer d'eux-mêmes des lieux de stages.

3 - Le stage avocat

La liste de stage avocat a été établie sur la base des propositions conjointes des directeurs de centre de stage et des bâtonniers locaux. Il ne doit y avoir qu'un(e) seul(e) auditeur(trice) de justice par cabinet, sauf exception justifiée par la taille du cabinet (plus de vingt avocats associés ou salariés par exemple).

B. LES EMPÈCHEMENTS À AFFECTATION

Le régime des incompatibilités a notamment pour objectifs :

- de permettre aux auditeurs(trices) de justice d'effectuer leur stage dans les meilleures conditions pédagogiques possibles, sans que les fonctions exercées précédemment n'interfèrent dans les relations avec les maîtres de stage et leurs interlocuteurs ;
- d'assurer une évaluation impartiale.

En application des dispositions de l'article 78-1 du règlement intérieur de l'École, la directrice ou son délégué se prononce sur les requêtes présentées par les auditeurs(trices) de justice et tendant à lever les incompatibilités relatives figurant ci-après.

Le silence gardé sur les empêchements absous ou relatifs entraîne a minima à titre de sanction, l'annulation de la décision d'affectation.

En tout état de cause, il est rappelé qu'existent des règles déontologiques qui supposent de s'abstenir, au sens des articles 339 du Code de procédure civile et L 111-5 à L111-11 du Code de l'organisation judiciaire, lorsque l'auditeur(trice) de justice a un intérêt personnel ou des liens notoires dans le cadre d'une affaire en cours dans sa juridiction d'affectation.

De plus, les articles 9 et suivants de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature doivent être rigoureusement respectés.

Ainsi, la liste des empêchements qui suit revêt un caractère non exhaustif. Les auditeurs(trices) de justice sont en conséquence invités à saisir la directrice de toute situation non expressément prévue mais qui leur paraîtrait de nature à susciter des difficultés.

Les empêchements à affectation sont de deux ordres :

- **Absous** : aucune dérogation n'est possible ;
- Relatifs : la levée de l'incompatibilité peut être décidée par la directrice de l'ENM sur demande motivée de l'auditeur(trice) concerné€.

En cas de doute, les auditeurs(trices) de justice sont invité(e)s à saisir la sous-direction des stages de toute situation non expressément prévue mais qui leur paraîtrait de nature à susciter des difficultés, à l'adresse suivante : stage-bx.enm@justice.fr.

En cas de silence gardé, la décision d'affectation sera annulée et l'auditeur(trice) sera affecté sur l'un des lieux restant à pourvoir

1 - Le stage juridictionnel

Les empêchements absous :

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat à la cour d'appel ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour.
- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé, dans les cinq années précédant le début du stage, des fonctions juridictionnelles (magistrat à titre temporaire, assesseur au tribunal pour enfants, juge consulaire, conseiller prud'homal...) ou des fonctions de délégué du procureur de la République ne peut être affecté(e) dans la juridiction concernée.

- 4- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'assistant de justice, d'assistant spécialisé, de juriste assistant, de chargé de mission ou de contractuel dans un tribunal judiciaire dans les 5 années précédant le début du stage ne peut y être affecté(e).
- 5- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'avocat au barreau du tribunal judiciaire dans les 5 années précédant le début du stage, ne peut y être affecté(e).
- 6- L'auditeur(trice) de justice ayant bénéficié d'attestation pour son recrutement dans la magistrature ne peut être affecté(e) dans la juridiction où exerce le magistrat attestant.
- 7- L'auditeur(trice) de justice ayant sollicité le bénéfice d'attestations pour son recrutement dans la magistrature ne peut être affecté(e) dans la juridiction où exerce le magistrat saisi.
- 8- L'auditeur(trice) de justice exerçant un mandat de conseiller régional, de conseiller départemental, de conseiller municipal ou de conseiller d'arrondissement, de conseiller de Paris, de conseiller de la métropole de Lyon, de conseiller de l'Assemblée de Corse, de conseiller de l'Assemblée de Guyane ou de conseiller de l'Assemblée de Martinique ne peut être affecté(e) dans le ressort du tribunal judiciaire/de la cour d'appel concerné(e).

Les empêchements relatifs :

Hors les cas d'empêchements absous, une autorisation de la directrice de l'ENM est nécessaire, dans les situations d'empêchements relatifs suivantes :

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat à la cour d'appel dans les 5 années précédant le début du stage, ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de cette cour.
- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat dans un tribunal judiciaire dans les 5 années précédant le stage, ne peut être affecté(e) dans le ressort ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, ou un membre de la famille proche est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires relevant du ressort de la même cour d'appel.
- 4- L'auditeur(trice) de justice dont un membre de la famille proche, autre que le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 5- L'auditeur(trice) de justice dont un membre de la famille proche est : agent des services judiciaires (fonctionnaire ou contractuel) ou du ministère de la Justice (administration pénitentiaire, SPIP, PJJ...), agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire (officier de police judiciaire, agent des douanes judiciaire, inspecteur du travail...), auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice), expert judiciaire, médecin légiste, délégué du procureur, titulaire de fonctions juridictionnelles au sein du ressort (magistrat à titre temporaire, juge consulaire, assesseur au TPE, conseiller prud'homal...) ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel dans laquelle exerce cette personne.
- 6- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé dans les 5 ans précédents le début du stage, en qualité de : fonctionnaire des services judiciaires, contractuel au sein du ministère de la Justice (assistant de justice, juriste assistant, chargé de mission, vacataire), agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire (officier de police judiciaire, agent des douanes judiciaire, inspecteur du travail...), auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice), expert judiciaire, médecin légiste, délégué du procureur, titulaire de fonctions juridictionnelles au sein du ressort (magistrat à titre temporaire, juge consulaire, assesseur au TPE, conseiller prud'homal...) ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel dans le ressort de laquelle ces fonctions ont été exercées.

- 7- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé dans les 5 ans précédents le début du stage en qualité d'avocat inscrit au barreau de Paris, de Nanterre, de Bobigny ou de Créteil, ne peut être affecté(e) dans l'un quelconque de ces tribunaux judiciaires sauf à avoir attesté n'y avoir jamais exercé effectivement une activité (plaidé ou même agi dans un dossier).
- 8- L'auditeur(trice) de justice ayant travaillé dans les 5 ans précédents le début du stage dans un point justice, une maison de « Justice et du Droit », dans un centre départemental d'accès au droit ou toute structure associative partenaire de l'autorité judiciaire, ne peut être affecté(e) dans le ressort de la juridiction concernée.
- 9- L'auditeur(trice) de justice ayant effectué un stage, même à temps partiel, pendant plus de 2 mois à l'occasion des 3 dernières années avant le début du stage auprès d'un tribunal judiciaire, ne peut être affecté(e) au sein de cette juridiction.
- 10- L'auditeur(trice) de justice ayant préalablement travaillé dans la même juridiction qu'un coordonnateur régional de formation, ou ayant un lien quelconque avec ce dernier, ne peut être affecté(e) dans le ressort d'exercice de ce coordonnateur régional de formation.
- 11- L'auditeur(trice) de justice ayant préalablement travaillé avec un ou plusieurs magistrats d'une juridiction, dans de précédentes fonctions, ou ayant un lien quelconque avec un ou plusieurs magistrats, ne peut être affecté(e) dans la juridiction concernée

2 - Le stage avocat

Les empêchements absolus

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est avocat ou travaille dans un cabinet d'avocat ne pourra y effectuer son stage.
- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal judiciaire ne pourra effectuer son stage dans le ressort de ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice, assistant de justice ou juriste assistant), greffier, agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire, fonctionnaire de police, agent des douanes ou gendarme, dans le ressort d'un tribunal judiciaire dans les 3 années précédant le stage, ne pourra y effectuer son stage avocat.

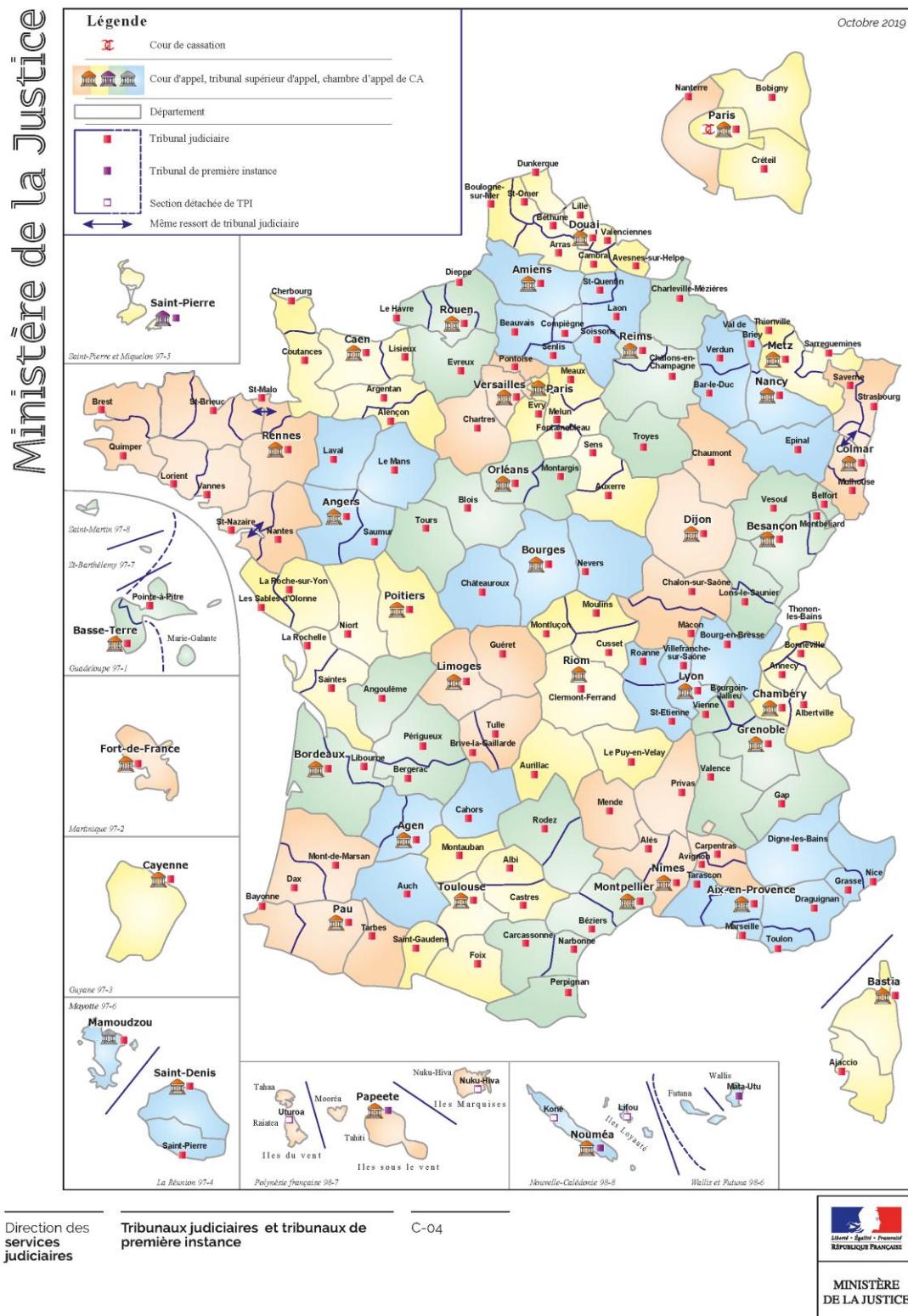
Les empêchements relatifs

- 1- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice, assistant de justice ou juriste assistant), greffier, agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire, fonctionnaire de police, agent des douanes ou gendarme, auprès d'un tribunal judiciaire dans les 3 années précédant le stage ne peut être affecté(e) dans le ressort de la cour d'appel du tribunal judiciaire concerné que s'il/elle a été autorisé(e) par la directrice de l'École.
- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans le ressort d'une cour d'appel ne pourra effectuer son stage avocat dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de cette cour que s'il/elle a été autorisé(e) par la directrice de l'École.

XI-LE CHOIX DES POSTES A LA SORTIE DE L'ECOLE

Les auditeurs(trices) de justice classé(e)s par le jury choisissent leur poste d'affectation à la sortie de l'École dans une liste élaborée par le ministère de la justice. La répartition s'opère suivant l'ordre du classement.

Ils ont au préalable signé un engagement de servir l'État pendant une durée de dix années.



XII- LE SERMENT DU MAGISTRAT

Au terme de leur formation, les auditeurs(trices) de justice prêtent le serment du magistrat devant les magistrats de la cour d'appel d'affection à l'occasion d'une audience solennelle.

Le serment de magistrat

« Je jure de remplir mes fonctions avec indépendance, impartialité et humanité, de me comporter en tout comme un magistrat digne, intègre et loyal et de respecter le secret professionnel et celui des délibérations »

*

* * *